

RAPPORT

SUR LA SOLVABILITÉ

ET LA SITUATION FINANCIÈRE (SFCR)



EXERCICE 2021



SURAVENIR
ASSURANCES



SOMMAIRE

I	SYNTHÈSE	4
I	LEXIQUE	5
I	A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS	
I	A.1. ACTIVITÉ	7
I	A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION	7
I	A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS	12
I	B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE	
I	B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE	14
I	B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ	18
I	B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)	19
I	B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE	21
I	B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE	21
I	B.6. FONCTION ACTUARIELLE	22
I	B.7. SOUS-TRAITANCE	22
I	B.8. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE	23
I	B.9. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES	23
I	C. PROFIL DE RISQUE	
I	C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION	25
I	C.2. RISQUE DE MARCHÉ	26
I	C.3. RISQUE DE CRÉDIT	27
I	C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ	28
I	C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL	29
I	C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS	30
I	D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ	
I	D.1. ACTIFS	32
I	D.2. PROVISIONS TECHNIQUES	33
I	D.3. UTILISATION DE MÉTHODOLOGIES CORRECTIVES OU TRANSITOIRES	35
I	E. GESTION DU CAPITAL	
I	E.1. FONDS PROPRES	37
I	E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS	37
I	ANNEXES	40

Nom : Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière - SFCR

Compagnie : Suravenir Assurances

Émetteur : Bernard Snoeck, Directeur Général

Contact principal : Véronique Quéré-Genin, Directrice Administrative et Financière,

veronique.quere-genin@suravenir-assurances.fr

Revue : CM Arkéa - Direction des risques le 24/03/2022

Validation : Dirigeants Effectifs le 29/03/2022

Approbation : Conseil d'administration le 05/04/2022

SYNTHÈSE

ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

L'année 2021 a été marquée par une reprise économique et un environnement sanitaire moins perturbé.

La dynamique commerciale et la production d'affaires nouvelles ont ainsi connu un rebond par rapport à l'année 2020, année caractérisée par un contexte très défavorable, du fait d'une part des multiples confinements, et d'autre part de la sortie du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC) du périmètre Crédit Mutuel Arkéa. Le chiffre d'affaires de Suravenir Assurances s'affiche en hausse de 4 % sur l'exercice. Il s'établit à près de 434 M€ au 31/12/2021 généré à 90 % par les produits majeurs, à savoir : Automobile et assimilés, Multirisque Habitation (MRH) et Propriétaire Non Occupant (PNO), Santé, Garanties Accidents de la Vie (GAV), Dépendance, et Navigation de plaisance.

L'année 2021 a enregistré un retour à une sinistralité globalement plus classique comparée à l'année 2020, année profondément marquée par les multiples confinements liés à la crise sanitaire, même si la première période de 2021 a connu une sinistralité automobile plutôt favorable du fait du couvre-feu et de la poursuite du travail à distance. Ainsi la sinistralité automobile est certes supérieure à celle de 2020 mais reste à un niveau inférieur à celle de 2019 grâce à des fréquences plus basses et une sinistralité des graves corporels clémente, le coût moyen ayant encore fortement progressé en 2021. La sinistralité MRH a, quant à elle, augmenté du fait à la fois de la progression des coûts moyens mais également des fréquences qui ont dépassé celles de 2019, malgré une sinistralité des graves incendie correcte et des événements climatiques de moindre ampleur que les années précédentes. Le ratio sinistres à primes de la santé a fortement augmenté entre 2020 et 2021, du fait d'un rattrapage des soins non réalisés en 2020 et d'une insuffisance d'augmentation des tarifs des contrats. Ces éléments pris dans leur ensemble ont conduit au global à une dégradation du ratio sinistres à primes de survenance 2021, net de réassurance, à 65,4 %, soit une hausse de 5,2 points par rapport à 2020. Ce ratio est toutefois inférieur à celui de 2019 qui s'affichait à 66,8 %. Par ailleurs, la poursuite des révisions des dossiers de survenance antérieure à 2021 a permis de libérer encore cette année un montant important de boni.

Grâce à des reprises de provisions techniques comptables importantes et l'ensemble des autres composantes du compte de résultat, produit des placements, frais généraux et commissions, ne présentant pas de variation atypique, il en ressort un résultat net après impôts à 45,7 M€ en 2021, contre 41,3 M€ en 2020.

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

La gouvernance n'a pas fait l'objet d'évolution ou de changement majeur au cours de l'exercice 2021. Le système de gouvernance mis en œuvre chez Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre des exigences de la réglementation Solvabilité 2. Il repose sur une séparation claire des responsabilités, assurées par :

- des instances (Conseil d'administration, Comité de direction, Comité des risques, Comité de trésorerie, Comité de conformité et de contrôle permanent, Comité Solvabilité 2),
- des acteurs-clés (Direction générale, Dirigeants effectifs, Fonctions clés),
- des dispositifs (système de gestion des risques, système de contrôle interne (vérification de la conformité, gestion de la sous-traitance, politique de rémunération, évaluation de la compétence et de l'honorabilité...)).

Une évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) de Suravenir Assurances est effectuée *a minima* annuellement. Celle-ci permet au Conseil d'administration d'évaluer l'impact sur l'activité et/ou la solvabilité de la compagnie, des principaux risques identifiés au sein du profil de risque. Le rapport produit suite à cette évaluation est communiqué à l'autorité de tutelle, l'ACPR.

PROFIL DE RISQUE

Le profil de risque de Suravenir Assurances n'a pas évolué de manière significative au cours de l'exercice 2021. Il reste en cohérence avec l'exposition au risque d'une activité d'assurance non vie :

- le principal risque porté par la compagnie est le risque de souscription, conséquence d'une sous-tarification des contrats et/ou lié à la survenance d'événements extrêmes ou exceptionnels (ex : catastrophes naturelles...). Suravenir Assurances est également exposée au risque de provisionnement, qui est étroitement lié au risque de souscription. La gestion de ces risques s'inscrit dans une volonté de s'assurer de la rentabilité technique du portefeuille. À ce titre, les principaux dispositifs d'atténuation de ces risques sont la couverture de réassurance et la surveillance régulière des indicateurs de sinistralité attritionnelle. Ces dispositifs sont destinés à protéger la solvabilité et le résultat de Suravenir Assurances. Les effets du changement climatique sur l'évolution de ces risques font également l'objet d'une attention particulière.
- le risque de marché, matérialisé par les risques de hausse des taux et des spreads de crédit, fait également partie du profil de risque de Suravenir Assurances. Ces risques constituent des facteurs de volatilité du ratio de solvabilité, et sont suivis à ce titre par la production d'analyses de sensibilité régulières.
- de par ses placements financiers et ses cessions d'engagements techniques à des réassureurs, Suravenir Assurances est également exposée au risque de défaut d'une (ou de plusieurs) contrepartie(s). Ce risque de défaut est atténué par l'application d'une politique d'investissement et d'une politique de réassurance prudentes dans les choix, les limites d'engagement et la dispersion des contreparties.
- enfin, la mesure et la gestion du risque opérationnel reposent sur une cartographie de l'ensemble des processus de l'entreprise, l'identification des risques et la mise en œuvre de dispositifs de maîtrise des risques, ainsi que d'un contrôle permanent visant à mesurer l'efficacité de ces dispositifs. Les risques majeurs liés à la continuité d'activité ou à la sécurité des systèmes d'informations sont gérés et encadrés par des dispositifs spécifiques (Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (PUPA) et dispositif de Sécurité des Systèmes d'Information (SSI)).

VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Les actifs de Suravenir Assurances sont principalement composés d'actifs financiers (525,7 M€ sur un total bilan égal à 863,0 M€ en norme Solvabilité 2), eux-mêmes constitués à 88 % de titres obligataires à taux fixe.

Les engagements au passif de Suravenir Assurances sont composés principalement de provisions techniques. Ces provisions techniques, calculées en « meilleure estimation » (*best estimate*) conformément à la norme Solvabilité 2, sont valorisées à 483,3 M€ (y compris *marge de risque*). Elles sont principalement liées à l'activité d'assurance non vie (88 % des provisions techniques).

GESTION DES FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

Les fonds propres de Suravenir Assurances, d'un montant total de 193,9 M€ en normes sociales au 31 décembre 2021, sont constitués du capital social, des primes d'émission, des réserves, du report à nouveau et du résultat net de l'exercice 2021.

Le montant des fonds propres Solvabilité 2 de Suravenir Assurances est égal à 219,3 M€ au 31 décembre 2021, dont 151,8 M€ de réserve de réconciliation. L'intégralité de ces fonds propres est éligible pour couvrir le capital de solvabilité requis (SCR). La couverture de cette exigence de capital est égale à 190 % au 31 décembre 2021, au-delà du niveau requis par la réglementation (100 %), et du seuil d'appétence aux risques défini par le Conseil d'administration de Suravenir Assurances (150 %).

LEXIQUE

Assurance vie/non-vie/santé : une assurance est une garantie d'indemnisation accordée par un assureur à un assuré en cas de réalisation d'un risque, moyennant une prime ou une cotisation. En France, on distingue deux formes principales d'assurance :

► *l'assurance vie* est un contrat de placement à la fiscalité spécifique, engageant l'assureur à verser un capital ou une rente à un assuré à un moment donné, ou jusqu'à son décès,

► *l'assurance non vie* regroupe les assurances de responsabilité, de dommages et de personnes (ex : contrats d'assurance automobile, habitation, accidents de la vie...).

L'assurance santé/prévoyance est particulière et comporte à la fois des garanties de type non vie (ex : frais médicaux, indemnité forfaitaire...), et des garanties de type vie (ex : rente d'invalidité).

ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) : l'ACPR est l'organe français de supervision de la banque et de l'assurance.

EIOPA (European Insurance and Occupational Pensions Authority) : l'EIOPA est l'autorité de régulation européenne des assurances et des pensions professionnelles.

Solvabilité 2 : la directive Solvabilité 2, effective depuis le 1^{er} janvier 2016, est une réforme réglementaire européenne majeure du monde de l'assurance. Dans la lignée de Bâle II, son objectif est d'harmoniser les exigences réglementaires au niveau européen et de sécuriser la solvabilité des compagnies d'assurance à travers une meilleure adaptation des fonds propres exigés aux risques sous-jacents.

Meilleure Estimation (Best estimate en anglais) : le *best estimate* correspond à la valeur des provisions de passif sous Solvabilité 2. Celles-ci sont calculées comme la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs supportés par l'assureur, au meilleur de ses connaissances à la date d'estimation (d'où la notion de « *best estimate* »).

S/P - Ratio de sinistralité : le ratio de sinistralité correspond au rapport entre le montant des sinistres à dédommager et celui des primes d'assurance. C'est un indicateur de suivi technique utilisé par les compagnies d'assurance non vie.

Sinistres attritionnels/Sinistres graves : les *sinistres attritionnels* correspondent aux sinistres courants, qui ne dépassent pas un seuil donné. Ces sinistres ont généralement une fréquence de survenance élevée et un coût unitaire relativement faible. Par opposition, les *sinistres graves* correspondent aux sinistres exceptionnels, à coût individuel élevé mais à fréquence faible. Dans les comptes et dans les modèles statistiques utilisés par les assureurs, ces deux types de sinistres sont en général traités séparément.

SCR (Solvency Capital Requirement) : selon la directive Solvabilité 2, le *Capital de Solvabilité Requis* est le niveau de fonds propres minimal nécessaire pour que la probabilité de faillite de l'organisme d'assurance soit inférieure à 0,5 % à l'horizon d'un an. Le SCR global est censé tenir compte de tous les risques liés à l'activité d'assurance, et son calcul peut être réalisé soit à l'aide d'un modèle interne (partiellement ou totalement), soit à l'aide d'une formule standard définie par le régulateur, dont l'approche consiste à quantifier individuellement chaque risque au sein de sous-modules (SCR de Marché, SCR de Souscription Non-vie...). Suravenir Assurances réalise le calcul de son SCR à l'aide de la formule standard Solvabilité 2.

MCR (Minimum Capital Requirement) : le *Minimum de Capital Requis* correspond à l'exigence minimale de fonds propres en dessous de laquelle l'intervention de l'autorité de contrôle est automatique.

ORSA (Own Risk and Solvency Assessment) : le processus ORSA, mis en place par la directive Solvabilité 2, constitue une évaluation interne des risques et de la solvabilité. Ce processus est notamment matérialisé par une évaluation à moyen terme des risques supportés par l'assureur, et de sa capacité à y faire face ou à y remédier via des mesures correctrices.

RSR (Regular Supervisory Report) : rapport régulier au contrôleur sur la solvabilité et la situation financière, à destination de l'autorité de contrôle (ACPR). Son contenu est normé par la directive Solvabilité 2.

SFCR (Solvency and Financial Conditions Report) : rapport annuel narratif sur la solvabilité et la situation financière, à destination du public et de l'autorité de contrôle (ACPR). Son contenu est normé par la directive Solvabilité 2.

Fonctions clé : la réglementation Solvabilité 2 impose de nommer quatre responsables de fonctions clés au sein de chaque compagnie d'assurance : Gestion des risques, Vérification de la conformité, Audit interne et Actuarielle.

Réassurance : la réassurance est l'opération par laquelle un assureur fait couvrir tout ou partie de ses risques par une autre entité appelée réassureur. Il s'agit, en quelque sorte, de l'assurance des sociétés d'assurance.

Marge de risque (Risk Margin) : la marge de risque (Risk Margin), telle que définie par la directive Solvabilité 2, représente le coût d'immobilisation des fonds propres en couverture du SCR, jusqu'à l'extinction des passifs de l'assureur. Elle s'ajoute aux provisions techniques en vision *best estimate*.



A

ACTIVITÉ

ET RÉSULTATS

A.1. ACTIVITÉ

Créée en 1996, Suravenir Assurances est une société anonyme d'assurances non vie, de taille intermédiaire, qui exerce son activité exclusivement en France. Elle est filiale à 100 % du Crédit Mutuel Arkéa, groupe de la banque et de l'assurance, réunissant au 31 décembre 2021 les fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest ainsi qu'une trentaine de filiales spécialisées. Suravenir Assurances fait partie du Pôle Produits qui regroupe notamment les filiales d'assurance vie et non vie, la filiale de gestion d'actifs et la filiale de courtage en solutions d'assurance.

Avec la gestion de plus de 2 millions de contrats, Suravenir Assurances est le 4^{ème} bancassureur français en termes de chiffre d'affaires en automobile, le 7^{ème} en multirisque habitation (MRH), et le 7^{ème} en santé, selon le classement des bancassureurs établi en 2021.

L'effectif de Suravenir Assurances est de 254 au 31 décembre 2021, y compris le personnel mis à disposition, exclusivement basé dans l'hexagone avec une répartition majoritaire au siège social dans l'agglomération nantaise, complétée par une implantation en périphérie de Brest.

Ses offres couvrent les besoins des particuliers dans les domaines suivants : Automobile, Moto, Habitation et vie privée (protection juridique, assurance scolaire...), Santé (garantie des accidents de la vie, complémentaire santé...) et Prévoyance (dépendance). La distribution est multicanale, orientée selon 3 filières, la filière banque au travers des agences du Crédit Mutuel Arkéa qui est majoritaire, la filière courtage au travers de courtiers grossistes, et la filière internet.

La satisfaction de ses clients, l'épanouissement de ses collaborateurs, et la maîtrise des résultats techniques sont des éléments clés de la réussite de sa stratégie. Son agilité, son système d'information robuste et ses équipes compétentes sont au service de son développement et de sa détermination à anticiper les évolutions technologiques et comportementales bousculant le secteur de l'assurance. Enfin, Suravenir Assurances, consciente des enjeux liés au réchauffement climatique, a décidé d'entamer une véritable démarche de transition écologique.

Suravenir Assurances (Siège social)	2 rue Vasco de Gama - 44800 Saint-Herblain
Crédit Mutuel Arkéa (Siège social)	1 rue Louis Lichou - 29480 Le Relecq-Kerhuon
Mazars (Commissaires aux comptes)	Tour Exaltis - 61 rue Henri Regnault - 92400 Courbevoie Représentant : Monsieur Olivier Leclerc
ACPR (Autorité de contrôle)	Brigade 2 - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 9
Banque Centrale Européenne	60314 Frankfurt am Main - Allemagne

A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

A.2.A. PERFORMANCE GLOBALE DE SURAVENIR ASSURANCES EN 2021

La production d'affaires nouvelles sur les produits majeurs de Suravenir Assurances a retrouvé un bon niveau à 260 137, soit +4,8 % par rapport à 2020, année marquée par un contexte très défavorable, du fait d'une part des multiples confinements, et d'autre part de la sortie du Crédit Mutuel Massif Central (CMMC) du périmètre Crédit Mutuel Arkéa. En revanche, la production 2021 reste inférieure à celle de 2019 de 9 %. Les contrats majeurs pour Suravenir Assurances font référence aux contrats Automobile et assimilés, Multirisques habitation (MRH), Propriétaires non occupants (PNO), Santé, Garanties accidents de la vie (GAV), Dépendance, et Navigation de plaisance ; ils représentent en effet plus de 90 % du chiffre d'affaires de Suravenir Assurances.

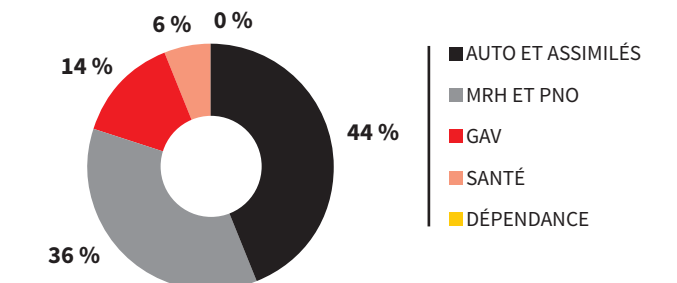
Ce rebond commercial s'observe sur les filières de distribution banque et courtage. Ainsi le réseau bancaire, composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne (CMB) et du Crédit Mutuel du Sud-Ouest (CMSO), enregistre une production de contrats de produits majeurs égale à 139 411, soit une progression de 16,5 % par rapport à 2020. La filière courtage, constituée principalement des courtiers grossistes Novélia et Apivia lard, a vu sa production de produits majeurs croître de 3,8 % pour s'afficher à 92 863. En revanche, la filière internet a connu une baisse de sa production commerciale avec 27 863 nouveaux contrats soit une baisse de 28,7 % par rapport à 2020, du fait de la fin de certains partenariats.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille total de Suravenir Assurances a connu une légère hausse par rapport à 2020 de 0,9 %, pour un total d'un peu plus de 2 407 000 contrats. Le portefeuille total des produits majeurs a enregistré une hausse de 1,7 % pour s'afficher à un peu plus de 1 350 000 contrats (y compris santé collective et santé TNS).

2021 a vu la fin de la résiliation au terme des contrats éligibles du CMMC qui n'avaient pas pu être résiliés en 2020, soit environ 24 000 contrats. Le taux de résiliation Crédit Mutuel Arkéa sur les produits majeurs a de nouveau très légèrement diminué et s'affiche à 11,8 %, un niveau historiquement bas, résultat notamment de la stratégie orientée satisfaction et fidélisation client menée depuis plusieurs années.

Le portefeuille en cours⁽¹⁾ de produits majeurs de Suravenir Assurances a augmenté de 1,8 % avec un apport net d'un peu plus de 23 500 contrats contre 15 500 en 2020, année du désarrimage du CMMC.

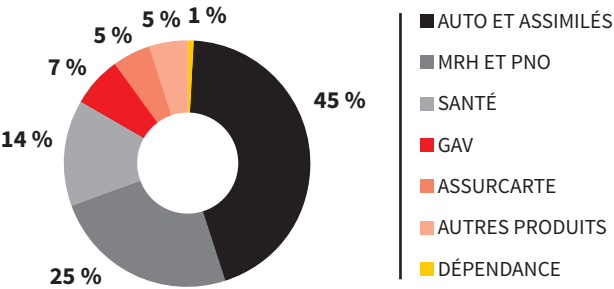
Répartition du portefeuille total en nombre de contrats majeurs au 31/12/2021



Le chiffre d'affaires de Suravenir Assurances a progressé de 4 % pour s'établir à près de 434 M€. Le chiffre d'affaires des produits d'assurance automobile progresse de 3,9 %, soit 7,4 millions d'euros supplémentaires, pour un chiffre d'affaires total de 195 M€. Le chiffre d'affaires des produits d'assurance habitation progresse de 2,2 % à presque 107 M€. Les assurances de personne totalisent un chiffre d'affaires de 91 M€, soit une hausse de 3,7 %.

(1) Le portefeuille en cours se distingue du portefeuille total en ce sens qu'il tient compte des dates de prise d'effet des contrats.

Répartition du chiffre d'affaires au 31/12/2021



L'année 2021 a enregistré un retour à une sinistralité globalement plus comparable à celle observée sur les exercices ayant précédé l'année 2020, année profondément marquée par les multiples confinements liés à la crise sanitaire, même si la première période de 2021 a connu une sinistralité automobile plutôt favorable du fait du couvre-feu et de la poursuite du travail à distance. Par ailleurs, la sinistralité des graves corporels automobile est en retrait par rapport à celle de 2020. En revanche, les coûts moyens des sinistres automobile ont poursuivi leur hausse. Il résulte de tous ces éléments pour les produits d'assurance automobile, un ratio sinistres à primes, net de réassurance, de survenance 2021 en dégradation de 11,2 points à 69,9 %.

Les événements climatiques ont été moindres en 2021 que les années précédentes. Ainsi les événements climatiques ont pesé chez Suravenir Assurances en brut de réassurance pour 6 millions d'euros contre 9 millions d'euros en 2020 et 11 millions en 2019. La sinistralité attritionnelle MRH a, quant à elle, augmenté du fait à la fois de la progression des coûts moyens mais également des fréquences qui ont dépassé celles de 2019. En revanche, la sinistralité des graves incendie a été plus clémente. En conséquence, le ratio sinistres à primes, net de réassurance, de survenance 2021 des produits d'assurance habitation est en retrait de 1,8 point à 75,3 %.

La sinistralité GAV est quasi stable avec un ratio sinistres à primes, net de réassurance, de survenance 2021 à 51,9 %.

Enfin, le ratio sinistres à primes de la santé a augmenté de 8 points entre 2020 et 2021, du fait d'un rattrapage des soins non réalisés en 2020 et d'une insuffisance d'augmentation des tarifs des contrats.

Résultat technique

en k€	Brut	Cessions	Opérations nettes 12/2021	Opérations nettes 12/2020
1 Primes acquises	427 150	22 944	404 206	391 075
1a Primes	433 564	22 944	410 620	394 595
1b Variations des primes non acquises	- 6 414	-	- 6 414	- 3 520
2 Produits des placements alloués	6 331	-	6 331	5 345
3 Autres produits techniques	12 324	-	12 324	10 591
4 Charges des sinistres	- 256 990	4 161	- 261 151	- 216 975
4a Prestations et frais payés	- 255 893	- 7 633	- 248 260	- 234 985
4b Charges des provisions pour sinistres	- 1 097	11 794	- 12 891	18 009
5 Charges des autres provisions techniques	- 1 795	- 18 377	16 583	- 12 974
6 Participations aux résultats	-	-	-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration	- 108 077	- 1 539	- 106 538	- 101 611
7a Frais d'acquisition	- 95 781	-	- 95 781	- 91 017
7b Frais d'administration	- 12 296	-	- 12 296	- 12 131
7c Commissions reçues des réassureurs	-	- 1 539	1 539	1 537
8 Autres charges techniques	- 8 937	-	- 8 937	- 12 401
9 Variation de la provision pour égalisation	76	39	38	436
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	70 083	7 227	62 855	63 486

Tous ces éléments ont conduit au global à une dégradation du ratio sinistres à primes, net de réassurance, de survenance 2021 à 65,4 %, en hausse de 5,2 points par rapport à 2020. Mais il reste inférieur à celui de 2019 qui se situait à 66,8 %.

La poursuite et fin des campagnes de révision des dossiers de sinistres sur les années antérieures à la survenance 2018 sur le corporel, le nouveau processus de révision annuelle des sinistres à partir de la survenance 2018, et les clôtures de masse sur les sinistres matériels ont encore permis de libérer un montant important de boni. Par ailleurs, Suravenir Assurances a repris les importantes provisions pour tardifs CAT NAT sécheresse dotées en 2020 sur les années 2018 et 2019 sans redoter autant du fait d'une estimation plus précise de la charge. La combinaison de ces éléments a contribué à une hausse importante des boni en net de réassurance excess loss à 24,6 millions d'euros contre 13,4 millions d'euros en 2020.

Le résultat financier de l'année 2021 est de 9,6 millions d'euros (après prise en compte de la rétrocession de 0,3 M€ de produits financiers aux réassureurs dépendance) : il est en hausse de 1,6 million d'euros par rapport à 2020 sous l'effet d'un contexte de reprise de l'inflation qui a boosté le rendement des obligations indexées inflation. Les investissements ont fortement accéléré en 2021 à hauteur de 108,8 millions d'euros. Le stock de titres a ainsi augmenté de 443 millions d'euros à 502 millions d'euros.

Il est à noter que la provision pour risques en cours a enregistré une reprise de provisions conséquente en 2021 de l'ordre de 5 millions d'euros contre une dotation de 1,1 million d'euros en 2020 du fait de l'absence de gros sinistres graves en responsabilité civile automobile alors que l'année 2019 avait été fortement impactée par deux sinistres d'importance notable.

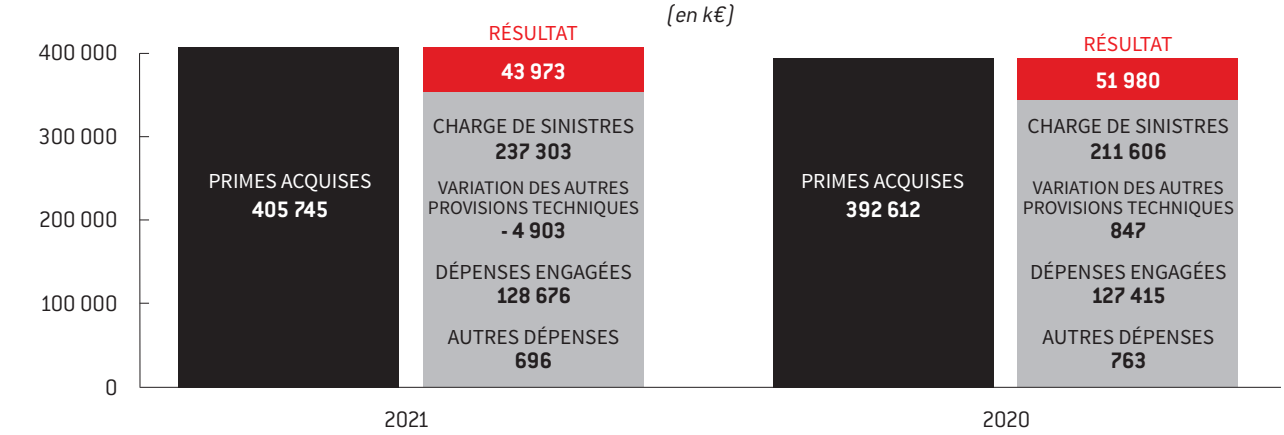
Par ailleurs, la provision de frais de gestion de sinistres a fait l'objet d'un changement de méthode calculatoire permettant de mieux prendre en compte le coût futur des sinistres non clos. Il en résulte une forte reprise d'un montant de 4,5 millions d'euros contre une dotation de 0,8 million d'euros en 2020.

L'ensemble des autres composantes du compte de résultat, frais généraux et commissions, ne présentant pas de variation atypique, il en ressort un résultat net social après impôts à 45,7 M€ en 2021, contre 41,3 M€ l'an dernier.

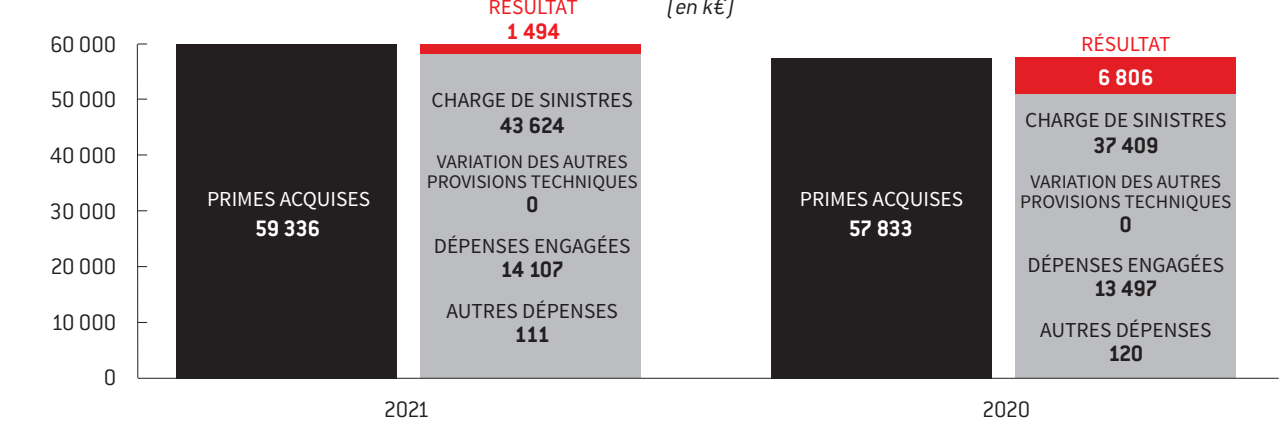
A.2.B. PERFORMANCE PAR LIGNE D'ACTIVITÉ DE SURAVENIR ASSURANCES EN 2021

Analyse globale (nette de réassurance)

Le tableau des « Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité » établi dans le cadre du reporting réglementaire, fait apparaître une performance globale de 44 M€, en baisse de 15 % par rapport aux résultats 2020.

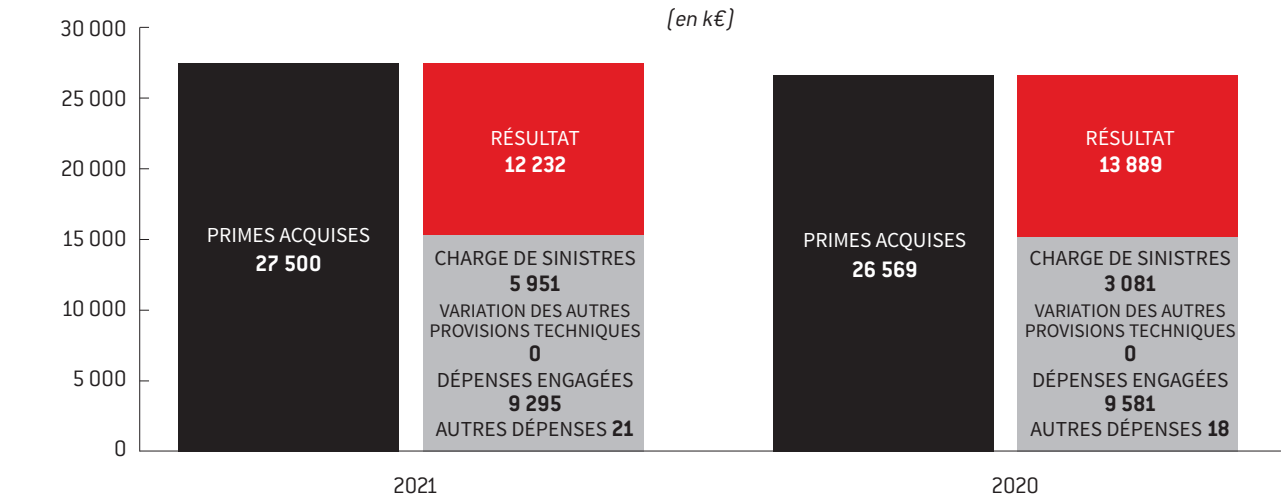


Frais Médicaux



Les effets de la réforme de Santé (« 100 % santé ») couplés à un rattrapage probable des soins entraînent une augmentation de la charge de sinistres sur 2021 (+17 %), supérieure à la hausse des primes acquises (+2,5 %).

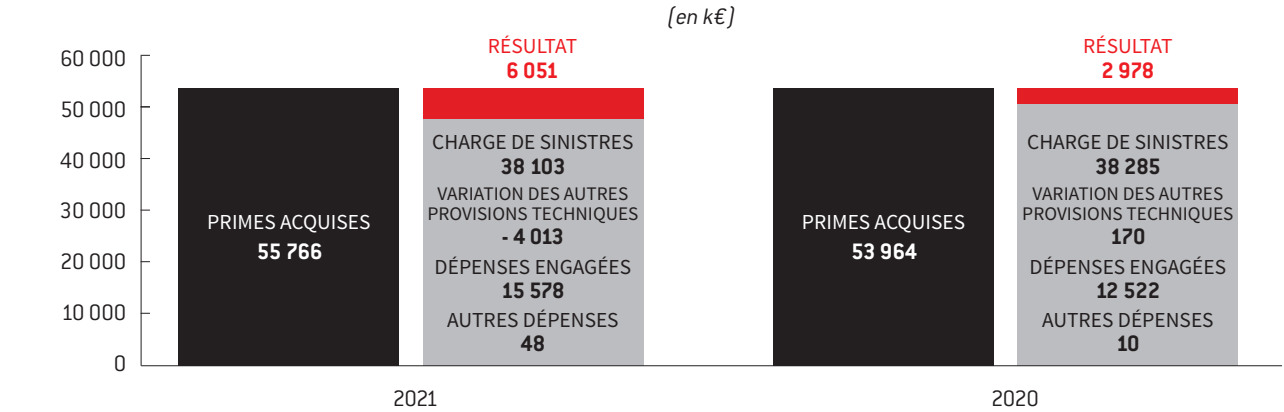
Protection du Revenu (produit « GAV »)



Si nous avons constaté une baisse du nombre de sinistres supérieurs à 150 k€ sur l'année 2021, la fréquence de sinistres inférieurs à ce seuil a augmenté sur l'année. Ces deux éléments conduisent à un ratio Sinistres/Primes relativement stable pour la survenance N.

En revanche, le niveau de boni dégagés sur les exercices antérieurs est nettement plus faible en 2021 ce qui explique une hausse de la charge des sinistres supérieure à celle des primes acquises.

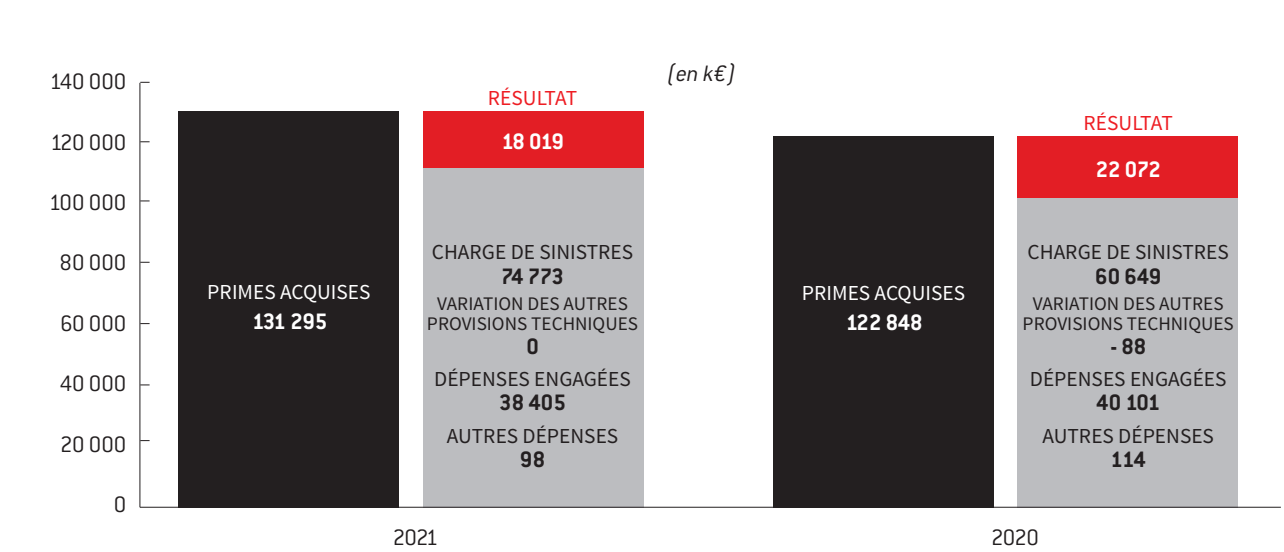
Responsabilité Civile Automobile



Nous observons, pour la seconde année consécutive, une belle amélioration du résultat de la branche RC Auto. Celle-ci est principalement portée en 2021 par la reprise significative de la provision pour risques en cours (PREC). En effet, l'année 2019 a été impactée par deux dossiers sinistres dépassant les seuils de réassurance. Or cette année 2019 sort du calcul de la PREC, remplacée par l'année 2021 plus clémente en termes de sinistres majeurs.

La charge des sinistres, assez stable sur l'année, doit se distinguer entre une augmentation de la charge de survenance N (l'année 2020 ayant été plus impactée par les mesures sanitaires liées à la crise COVID avec une baisse des sinistres automobile) et un volume de boni supérieur en 2021.

Autres Assurances Véhicules à Moteur



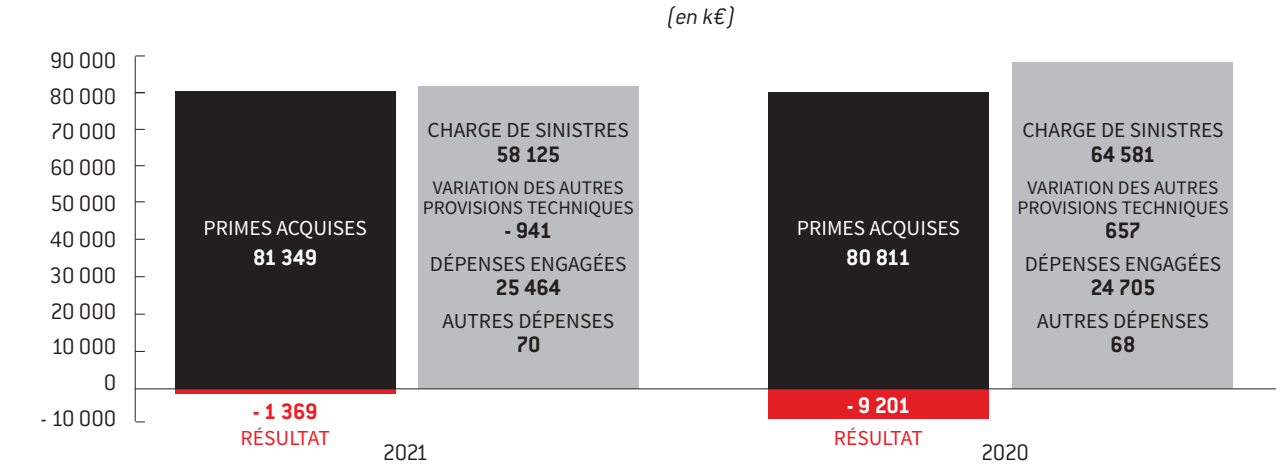
Les primes acquises des assurances hors Responsabilité Civile des produits Automobiles et assimilés sont en hausse significative (+6,9%). Il convient cependant de noter que le nouveau produit « Valeur d'achat » est intégré dans cette branche (3,7 M€ de primes acquises contre 0,2 M€ en 2020). Sans cela, la hausse est plus faible (+4 %) mais reste un signe du dynamisme commercial de la compagnie.

La charge de sinistres est en hausse très importante. L'année 2020 avait là encore été marquée par la baisse de sinistralité automobile liée aux confinements et autres mesures liées à la crise sanitaire.

La hausse des bonis sur l'année ne compense que partiellement ce phénomène sur la sinistralité de survenance N.

Enfin, cette ligne d'activité est impactée significativement par la révision de la méthode de calcul de la provision pour frais de gestion de sinistres, expliquant la baisse des dépenses engagées sur l'année.

Incendie et Autres Dommages aux Biens



La branche, dont les résultats étaient très dégradés en 2020, connaît une amélioration significative sur l'année.

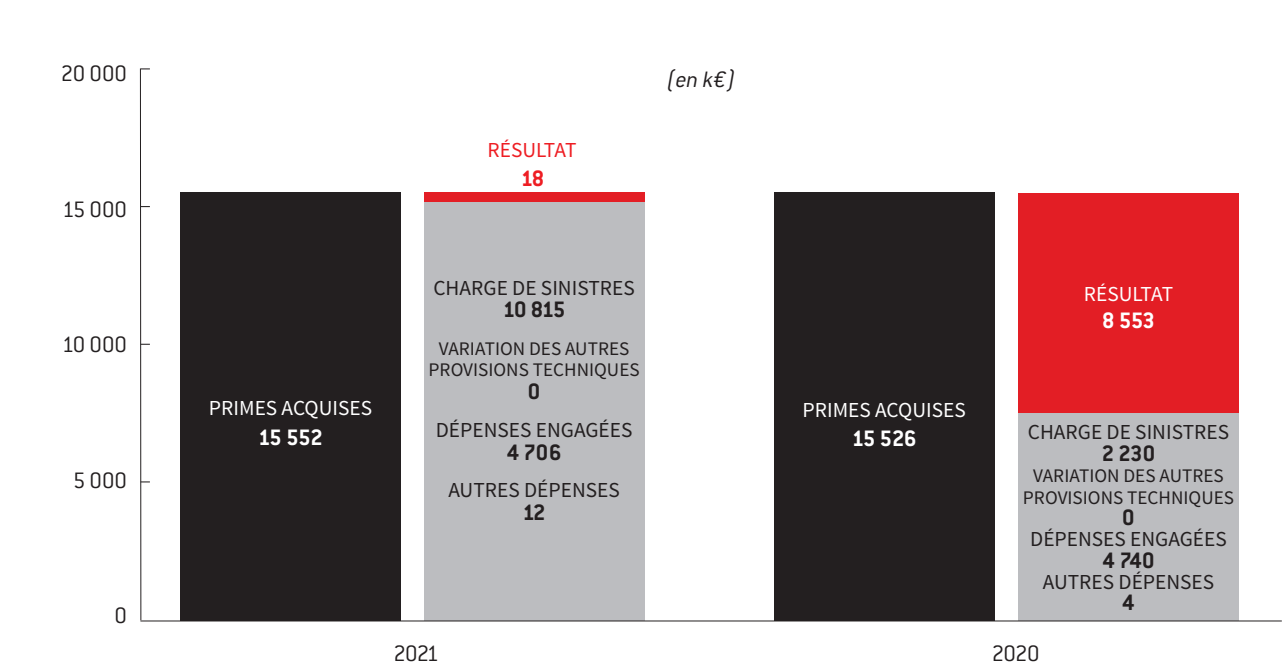
Si les primes acquises sont stables, c'est bien la charge des sinistres qui connaît une baisse importante sur l'année. Celle-ci s'explique par la moindre importance des événements climatiques en 2021 et par l'impact remarquable de la CATNAT « sécheresse » en 2020 (provisionnement de tardifs important pour couvrir le risque sur l'année N et les années antérieures). La charge de certaines années antérieures s'étant stabilisée, une reprise de provisions a été réalisée en 2021.

Ces effets se retrouvent dans le calcul de la PREC de cette branche en baisse sur l'année.

Ces bonnes nouvelles sont partiellement compensées par une hausse du coût des sinistres, du fait notamment de la hausse des coûts moyens matériels.

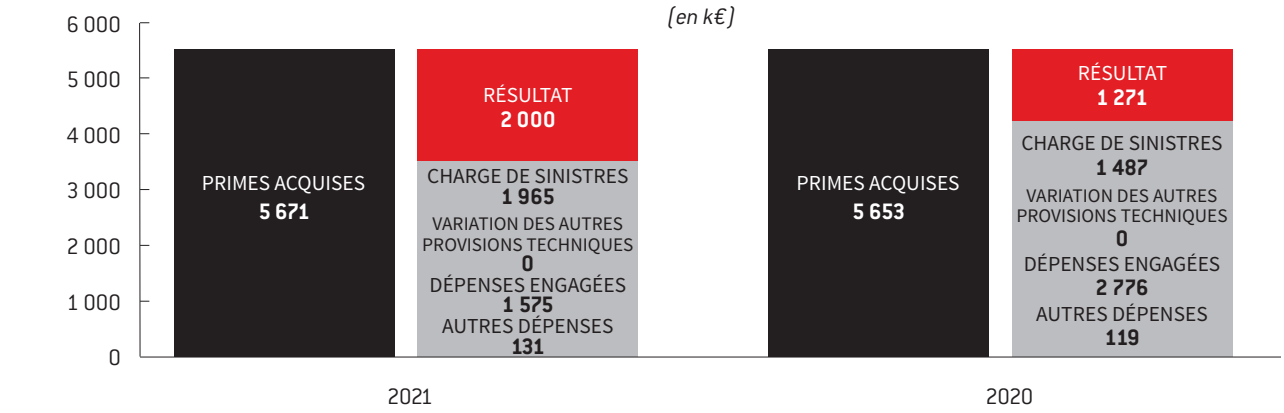
Enfin, les dépenses engagées sont en hausse (du frais de l'augmentation des frais généraux) malgré un impact très positif de la révision du calcul de la provision pour frais de gestion de sinistres.

Responsabilité Civile Générale



Les excellents résultats de la branche RC générale en 2020 ne sont pas confirmés cette année, avec des primes stables mais une hausse des sinistres de survenance N (+5 M€) et un moindre dégagement de boni sur exercices antérieurs (-3,5 M€).

Protection Juridique



L'élément le plus marquant concernant cette ligne d'activité est la baisse des dépenses, portée par l'impact de la révision de la provision pour frais de gestion de sinistres.

Autres lignes d'activité

Les autres activités de Suravenir Assurances (Transport, Divers...) ne nécessitent pas de commentaires particuliers.

A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

A.3.A. REVENUS ET DÉPENSES GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Le portefeuille d'investissements de Suravenir Assurances est presque exclusivement composé de titres obligataires :

au 31/12/2021 (en k€)	Valeur au bilan S1	%	Revenus et charges 2021 (hors frais de gestion)					
			Coupons et loyers	Indexation inflation	+/- values réalisées	Surcôtes décôtes	Prov. Risque contrepartie	Total
Total	541 937	100 %	8 193	1 713	125	- 279	138	9 890
Immobilisations corp. pour usage propre	10 365	1,9 %	168	-	-	-	-	168
Obligations	494 491	91,2 %	7 674	1 713	303	- 279	-	9 411
dont Obligations souveraines	150 401	28 %	2 079	1 354	-	230	-	3 663
dont Obligations d'entreprises	344 090	63 %	5 595	359	303	- 509	-	5 748
Titres structurés	-	0 %	-	-	-	-	-	-
Fonds d'investissement	13 328	2,5 %	351	-	- 179	-	138	310
Prêts et prêts hypothécaires	329	0,1 %	-	-	-	-	-	-
Trésorerie et dépôts	23 423	4,3 %	-	-	-	-	-	-

Les revenus financiers de la compagnie s'appuient en très grande partie sur les coupons servis par les produits obligataires.

La provision pour risque de contrepartie a fait l'objet d'une reprise en 2021, notamment du fait du passage en perte d'une ligne d'un fond d'investissement, constatant ainsi le défaut effectif de la contrepartie.

Après déduction de 958 k€ de frais de gestion des placements, non alloués par classe d'actifs dans le tableau ci-dessus, le résultat des placements de la compagnie en 2021 est de 8,9 M€.

Le résultat des placements de l'exercice précédent s'élevait à 7,3 M€ (après déduction de 931 k€ de frais de gestion). La hausse du résultat entre 2020 et 2021 est principalement portée par les revenus sur les obligations indexées à l'inflation, elle-même en hausse significative sur l'année 2021. Les rendements moyens des obligations à taux fixes demeurent en baisse, les nouveaux investissements étant réalisés à des taux inférieurs aux titres arrivés à échéance.

A.3.B. PERTES ET PROFITS COMPTABILISÉS EN FONDS PROPRES

Les fonds propres sociaux de Suravenir Assurances à fin décembre 2020 s'élevaient à 173 M€. Ils s'affichent au 31 décembre 2021 à 193,9 M€. Cette hausse de 20,9 M€ correspondant au résultat de l'exercice 2021, net des dividendes portants sur le résultat 2020 et distribués au cours de l'année 2021.

B

SYSTÈME DE GOUVERNANCE

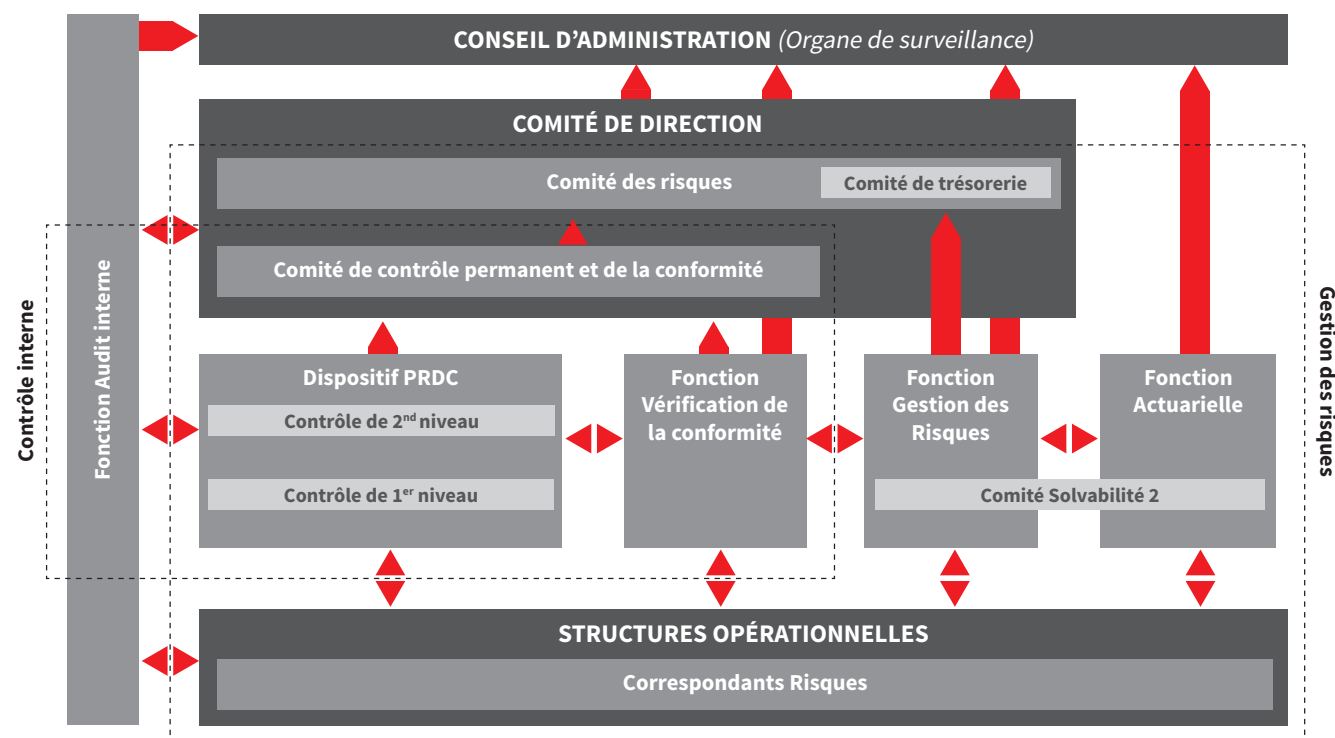
B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

B.1.A. STRUCTURE DE LA GOUVERNANCE DE SURAVENIR ASSURANCES

Suravenir Assurances a adopté la forme de société à Conseil d'administration et Comité de direction.

La gouvernance de Suravenir Assurances, dont les instances et acteurs-clés sont présentés ci-après, s'articule autour :

- d'une organisation et d'une séparation claire des responsabilités,
- d'un système de contrôle interne,
- d'un système de gestion des risques.



Le Conseil d'administration (CA)

Le Conseil d'administration (CA) de Suravenir Assurances fixe les grandes orientations stratégiques, financières et commerciales de la compagnie, et contribue à la gestion et à la surveillance des risques. Il définit notamment le cadre d'appétence aux risques et fixe les limites au sein desquelles la compagnie peut évoluer, en cohérence avec les limites et/ou objectifs de gestion du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Il définit et actualise régulièrement :

- le cadre de souscription (produits acceptés, canaux de distribution...),
- le cadre d'appétence aux risques,
- la politique de réassurance,
- la politique de placements financiers,
- les politiques de gestion des risques.

Il s'appuie ensuite de façon opérationnelle sur :

- la Direction générale (le Directeur général assisté du Comité de direction) pour la définition du cadre opérationnel des activités de Suravenir Assurances, en accord avec les éléments validés par le CA,
- les équipes dédiées à la gestion des risques, à la conformité et au contrôle permanent, qui pilotent la conformité des opérations, la bonne réalisation des processus et la maîtrise des risques, sous la responsabilité hiérarchique d'un Dirigeant effectif,
- les informations et reportings que lui délivrent les fonctions clés.

En tant qu'organe décisionnel ultime, le Conseil d'administration procède à toute époque de l'année aux vérifications et aux contrôles qu'il juge opportuns. Il se fait communiquer les documents qu'il estime utiles ou nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut contacter directement les responsables des fonctions clés afin d'obtenir des explications sur la gestion des risques de la société ainsi que les informations ou précisions qu'il juge nécessaires à sa bonne compréhension et maîtrise de l'activité.

Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an sur la base du calendrier annuel adopté en fin d'année précédente.

La Direction générale - Le Comité de direction

Le Directeur général, nommé par le CA, est responsable de la mise en œuvre opérationnelle du plan stratégique défini par le CA. Il prend toute décision utile, dans le respect du cadre d'appétence aux risques.

Pour mener à bien cette mission, le Directeur général s'appuie sur un Comité de direction en charge de l'animation opérationnelle du cadre stratégique fixé par le CA. Il prend à ce titre toutes les décisions nécessaires au développement de la compagnie en lien avec la stratégie définie, dans le respect des politiques et des niveaux de risques approuvés par l'organe délibérant. Ce comité est constitué de l'ensemble des directeurs de Suravenir Assurances, dont les Dirigeants effectifs, et se réunit chaque semaine.

Les Dirigeants effectifs

La Directrice administrative et financière, Mme Quéré-Genin, et le Directeur technique, M. Le Tallec, sont les Dirigeants effectifs (DE) de Suravenir Assurances, aux côtés du Directeur général, M. Snoeck. Ils assurent ainsi la continuité de la Direction générale en cas de vacance ou d'absence prolongée du Directeur général.

Les Dirigeants effectifs sont responsables de la gestion des risques de l'entité devant le CA. À ce titre, ils valident notamment les politiques et les limites qui leurs sont proposées au cours du Comité des risques, avant leur approbation par le CA.

Le Comité des risques

Le Comité des risques, composé à minima des Dirigeants effectifs de Suravenir Assurances (le Directeur général, la Directrice administrative et financière et le Directeur technique) et du responsable de la fonction clé Gestion des risques (FGR), assure le suivi du profil de risque et de son évolution, et le pilotage des risques. Les autres membres du Comité de direction peuvent également, s'ils le souhaitent, participer à ce comité.

La mission de ce comité consiste à définir les règles encadrant la prise de risques (en accord avec le cadre défini par le groupe Crédit Mutuel Arkéa et sous son contrôle, et dans le respect du cadre approuvé par le CA), et de vérifier l'adéquation des systèmes de contrôle aux activités de Suravenir Assurances. Il permet aux Dirigeants effectifs de mesurer, prévoir et piloter le niveau de risque et son impact sur les indicateurs et les résultats de la compagnie.

Il se fait présenter trimestriellement un tableau de bord des risques, et suit l'avancement des chantiers principaux relatifs à la fonction Gestion des risques ainsi que le calendrier prévisionnel de ces travaux. Il intervient également pour valider les orientations prises sur le fonctionnement du système de gestion des risques.

Le Comité des risques est présidé par le Directeur général de Suravenir Assurances et se réunit au moins une fois par mois.

Le Comité Solvabilité 2

Concernant les thématiques plus spécifiquement liées aux sujets techniques de la réglementation Solvabilité 2, le Comité des risques s'appuie sur les travaux d'un comité opérationnel : le Comité Solvabilité 2. Ce comité, à minima trimestriel, est constitué des membres permanents suivants : la Directrice administrative et financière (Dirigeant effectif), le Directeur technique (Dirigeant effectif), le responsable de la fonction Gestion des risques, le responsable de la fonction Actuarielle, ainsi qu'un membre de la Direction des Risques du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Le Comité Solvabilité 2 a pour mission de :

- valider les méthodologies, les hypothèses et les éventuels proxys utilisés dans le cadre des calculs trimestriels et annuels du ratio de couverture Solvabilité 2,
- opérer un contrôle de second niveau, par la validation des résultats des travaux du Pilier 1 et du Pilier 2 (exercice ORSA - *Own Risk and Solvency Assessment*) de Solvabilité 2,
- dans le cadre de l'exercice ORSA :
 - valider les principales hypothèses des scénarios (central et scénarios de stress) et des analyses de sensibilité,
 - analyser et valider les hypothèses retenues dans la détermination du BGS (*Besoin Global de Solvabilité*),
 - valider les évaluations quantitatives du processus ORSA.

Le Comité de trésorerie

Le suivi des risques d'investissement (risques de marché et risques ALM) est du ressort du Comité de trésorerie qui, dans le respect de la stratégie de placements financiers approuvée par le CA, définit les règles d'investissement et de désinvestissement à respecter par le mandataire de gestion d'actifs (Federal Finance Gestion). Il s'assure également du respect de ces règles.

Il se réunit 3 fois par an au minimum et est composé, pour Suravenir Assurances, du Directeur général (DE), de la Directrice administrative et financière (DE), du Directeur technique (DE) et du responsable de la fonction Gestion des risques, et, pour le gestionnaire d'actifs Federal Finance Gestion (FFG), du gérant taux et mandat institutionnel, du responsable de la relation client, du chargé de gestion des risques, d'un analyste ESG⁽²⁾, et à minima deux fois par an, du Directeur général de FFG.

Le Comité de conformité et de contrôle permanent

Le Comité de conformité et de contrôle permanent (CCCCP) est constitué des membres du Comité des risques et de la responsable de la fonction Vérification de la conformité. Il se réunit une fois par trimestre, et est animé par la responsable de la fonction Vérification de la conformité (également responsable du Contrôle permanent).

► Sur le périmètre du contrôle permanent, la mission du comité consiste à :

- valider le plan annuel de contrôle permanent, avant validation par le CA,
- assurer un suivi du plan annuel de contrôle permanent,
- s'assurer de l'existence, de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de maîtrise des risques opérationnels au travers de la présentation des résultats de contrôle permanent,
- relayer les recommandations émises par le Service du Contrôle Permanent et assurer un suivi de l'avancement des actions correctrices.

► Sur le périmètre de la conformité, la mission du comité consiste à :

- valider le plan annuel de conformité, avant validation par le CA,
- assurer un suivi du plan annuel de conformité,
- identifier et évaluer le risque de non-conformité, en regard des changements constatés dans l'environnement juridique et réglementaire sur les opérations de la compagnie et notamment des impératifs et/ou points d'attention adressés par les autorités de tutelle ou de contrôle,
- relayer les réserves soulevées dans le circuit de conformité et assurer le suivi des plans de progrès à partir de l'analyse des insuffisances des dispositifs de maîtrise du risque de non-conformité,
- examiner et définir les priorités des actions en matière de conformité,
- réaliser un état d'avancement des actions planifiées, et, éventuellement, les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre.

Les fonctions clés

Conformément à la réglementation Solvabilité 2, le CA a approuvé la désignation de quatre fonctions clés au sein de Suravenir Assurances (cf. B.1.B.).

Ces quatre fonctions clés disposent d'un accès direct au CA de Suravenir Assurances, ainsi qu'à ses Dirigeants effectifs. Elles peuvent ainsi, en toute indépendance, exercer à leur attention toute communication régulière ou spécifique voire toute alerte qu'elles jugent nécessaire lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

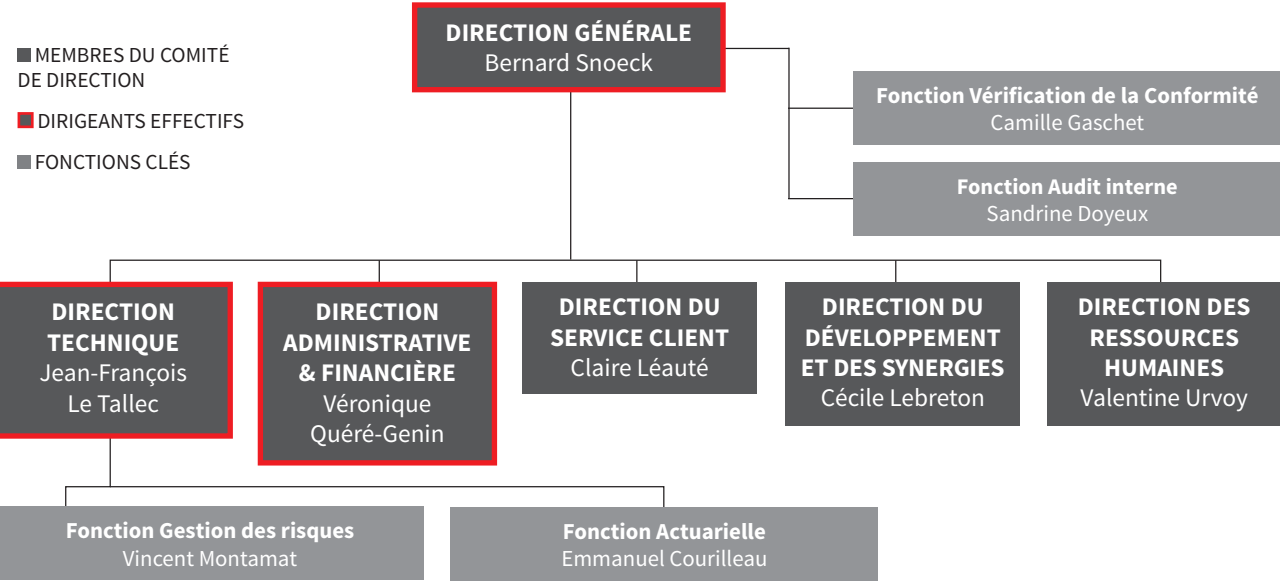
Les missions confiées aux fonctions clés s'inscrivent dans les dispositions de la directive Solvabilité 2 [article 269 à 272 du règlement délégué n° 2015/35/CE], en synthèse :

⁽²⁾ Environnement, Social et Gouvernance (ESG) : sigle international utilisé pour désigner les critères qui constituent généralement les trois piliers de l'analyse extra-financière. Ils sont pris en compte dans la gestion socialement responsable.

Fonction Gestion des risques	- assure la compatibilité du niveau des risques encourus avec le cadre d'appétence aux risques, les orientations et politiques fixés par le CA. - identifie, qualifie et quantifie les niveaux d'exposition aux risques, propose et initie les mesures de maîtrise et de réduction de ces risques. - délivre une information de qualité, pertinente, contrôlée, aux dirigeants effectifs, au Conseil d'administration et au groupe Crédit Mutuel Arkéa. - coordonne la production des indicateurs associés, avec l'appui des experts métiers, et synthétise une vision appropriée des risques au sein d'un tableau de bord. - est le responsable de la mise en œuvre du processus ORSA et communique annuellement le rapport ORSA au CA.
Fonction Vérification de la conformité	- s'assure de façon permanente du respect des dispositions législatives, réglementaires et administratives en vigueur. - élabore annuellement un plan de conformité, soumis à l'approbation du CA. - analyse l'impact possible de tout changement de l'environnement juridique sur les opérations de Suravenir Assurances. - évalue l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir tous risques de non-conformité. - propose toutes actions de correction utiles aux fins d'amélioration de la couverture de ces risques. - rend compte directement au CA, lors du point sur le contrôle interne semestriel, du niveau de maîtrise du risque de non-conformité.
Fonction Actuarielle	- garantit le caractère approprié des méthodologies, hypothèses ou approximations utilisées dans le calcul des provisions techniques. - apprécie la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques. - émet un avis sur la politique de souscription de Suravenir Assurances. - émet un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance au regard du cadre d'appétence aux risques défini. - contribue à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, notamment en ce qui concerne l'ORSA. - informe le CA, par la communication annuelle d'un rapport actuariel, des conclusions et observations de ces travaux.
Fonction Audit interne	- évalue l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne et les autres éléments du système de gouvernance. - définit un plan pluriannuel d'audit au regard des risques portés. - s'assure de la réalisation de ce plan de façon exhaustive. - formule des recommandations documentées sur les pistes d'amélioration identifiées. - suit la mise en œuvre effective des recommandations. - produit un rapport d'activité annuel, communiqué au CA.

B.1.B. CHANGEMENT NOTABLE DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE SURVENU AU COURS DE L'EXERCICE 2021

Au 31/12/2021, l'organigramme de Suravenir Assurances est le suivant :



Cette partie variable n'encourage pas la prise de risques au-delà des limites de tolérance aux risques de l'entreprise. L'organisation part fixe/part variable s'inscrit dans les exigences du règlement délégué (UE) n°2015/35/CE, Article 275.

Une prime exceptionnelle peut également être versée aux salariés de Suravenir Assurances de manière annuelle en fonction d'une implication particulière dans un ou plusieurs dossiers ou projets. Cette prime est, sauf exception, limitée à 16 % du salaire de base.

Une prime d'expérience est également versée aux collaborateurs de statut « employé », selon les dispositions de la Convention Collective Nationale applicable (CCN des Sociétés d'Assurances du 27/05/92).

En outre, un certain nombre d'accords d'entreprise ont été négociés avec les partenaires sociaux : accord de participation, accord d'intéressement, Compte Épargne Temps, Plan Épargne Entreprise, et Plan Épargne Retraite Collectif.

La politique de rémunération de Suravenir Assurances est encadrée par un budget annuel centralisé à la Direction des ressources humaines. Le suivi et le respect de ce budget sont effectués par la Direction financière.

Régimes de retraite complémentaire

Tous les salariés ASCD bénéficient d'un dispositif de retraite complémentaire à cotisations et à prestations définies, selon les dispositions générales des articles 83 et 39 du Code général des impôts et sous conditions d'attribution des prestations.

► Au titre de l'article 39, la cotisation est intégralement versée par l'entreprise et le collaborateur perçoit une rente maximum de 10 % de la dernière rémunération brute.

► Au titre de l'article 83, la cotisation est fixée à 8,80 % de la rémunération annuelle brute (7,80 % par l'entreprise, 1 % par le salarié), depuis le 1^{er} janvier 2020.

En application de l'ordonnance n°2019-697 du 3 juillet 2019, toutes les nouvelles affiliations cessent au 4 juillet 2019 et plus aucune affiliation au régime de l'article 39 n'est possible à compter de cette date. Par ailleurs, aucun nouveau droit supplémentaire conditionnel à prestations définies ne peut être acquis au titre des périodes d'emploi postérieures au 31 décembre 2019. Un accord de cristallisation des droits au niveau atteint au 31/12/2019 entérine la fermeture de ce régime à prestations définies.

Tous les salariés de Suravenir Assurances bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire, conformément aux dispositions générales de la CCN applicable (CCN des Sociétés d'Assurances du 27/05/92).

Transactions importantes conclues en 2021

Aucune transaction importante n'a été conclue sur 2021 entre Suravenir Assurances, un des membres de son Conseil d'administration et/ou un de ses dirigeants effectifs ou toute autre personne exerçant une influence notable sur l'entreprise.

B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

Suravenir Assurances dispose d'une politique écrite en matière de compétence et d'honorabilité, révisée, validée en Comité de direction, puis approuvée le 7 décembre 2021 par le Conseil d'administration.

Cette politique a pour objectifs de :

1. définir les diligences effectuées auprès des acteurs clés du système de gouvernance et de l'« ensemble des personnels participant à la distribution des produits d'assurances ou participant à la réalisation d'autres travaux préparatoires à leur conclusion » pour attester de leur compétence et de leur honorabilité dans l'exercice de leurs fonctions,
2. présenter les situations qui déclenchent une nouvelle réévaluation de la compétence et de l'honorabilité,
3. décrire la procédure de notification aux superviseurs.

Suravenir Assurances a mis en place un processus de vérification de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui la dirigent (membres du CA, dirigeants effectifs) et des responsables des fonctions clés :

1. analyse de l'honorabilité et de la compétence avant la prise de fonction,
2. analyse continue de l'honorabilité (extrait de casier judiciaire contrôlé périodiquement) et de la compétence pour les personnes en fonction/mandats.

Les principaux éléments de la procédure, en fonction des rôles, sont :

	ADMINISTRATEURS	DIRIGEANTS EFFECTIFS	FONCTIONS-CLÉS
AVANT LA NOMINATION (ou renouvellement)	1. Évaluation et validation des candidatures par le Comité des nominations du Crédit Mutuel Arkéa* 2. Approbation des candidatures par le CA du Crédit Mutuel Arkéa (administrateurs uniquement) 3. Approbation des nominations par l'AGE de Suravenir Assurances		1. Évaluation et validation des candidatures par les Dirigeants effectifs de Suravenir Assurances 2. Validation des nominations par le CA de Suravenir Assurances
	Collecte de documents : pièce d'identité, CV, extrait de casier judiciaire, déclaration sur l'honneur de non condamnation...		
PENDANT L'EXERCICE DE LA FONCTION	1. Taux d'assiduité remonté annuellement au Crédit Mutuel Arkéa	Suivi formel dans le cadre des entretiens annuels d'évaluation	
	2. Évaluation annuelle de l'honorabilité	Casier judiciaire vérifié tous les 3 ans	
		Engagement déontologique annuel	
	Devoir d'information (au Président du CA ou aux Dirigeants Effectifs) relative à tout événement susceptible d'influencer son honorabilité		

* Délégarion selon délibération soumise au CA de Suravenir Assurances du 14/12/2016.

Grâce à une formation régulière du CA (plusieurs sessions par an) sur les différentes thématiques et enjeux d'une compagnie d'assurances, la compétence collective du CA est adaptée aux activités de Suravenir Assurances.

B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ (ORSA)

B.3.A. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES

Piloté par le responsable de la fonction Gestion des risques, en lien permanent avec le Comité des risques et dans le respect du cadre fixé par le Conseil d'administration, le système de gestion des risques de Suravenir Assurances comprend principalement :

- une identification des risques : la cartographie des risques,
- la définition d'un cadre d'appétence aux risques et de seuils d'alerte pour chaque indicateur de celui-ci,
- des politiques de gestion opérationnelle des risques : les politiques de risques,
- un outil de suivi des risques : le tableau de bord des risques,
- des fonctions clés et un système de gouvernance dont les objectifs sont de garantir une gestion saine, prudente et efficace de l'activité (cf. B.1.),
- un dispositif ORSA (cf. B.3.B.),
- un système de communication et de reporting.

Le cadre d'appétence aux risques

Sur la base de la cartographie des risques et des axes stratégiques de Suravenir Assurances, le Conseil d'administration apprécie le profil de risque de la compagnie, et fixe son cadre d'appétence aux risques.

Ce dernier, élaboré dans le respect du cadre d'appétence du groupe Crédit Mutuel Arkéa et sous son contrôle, est déterminé par des seuils associés aux objectifs fondamentaux de protection de la solvabilité et du résultat de Suravenir Assurances :

		SEUIL D'ALERTE	SEUIL D'APPÉTENCE	SEUIL DE TOLÉRANCE	SEUIL DE CAPACITÉ MAX
SOLVABILITÉ	Ratio de Solvabilité SCR (Solvency Capital Requirement) - Ratio spot	155 %	150 %	115 %	100 %
RÉSULTAT SOCIAL	Rapport (en %) entre le résultat social net annuel estimé de l'exercice et le résultat social net annuel budgété	80 %	70 %	60 %	N/A

La gouvernance de ce cadre, sa mise à jour, ainsi que les mesures mises en œuvre en cas de franchissement des seuils ci-dessus sont détaillés dans la « Déclaration d'appétence aux risques » de Suravenir Assurances.

La dérive du ratio de solvabilité et/ou du résultat social net en-deçà des seuils présentés ci-dessus fait l'objet d'une information à destination du Comité des risques et du Conseil d'administration de Suravenir Assurances, ainsi que de la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa.

Le délai et l'ampleur des éventuelles mesures de remédiation dépendent du seuil atteint. Notamment, l'atteinte ou le franchissement à la baisse du seuil d'appétence (ratio de solvabilité inférieur à 150 % ou résultat inférieur à 70 % du résultat budgété) déclenche une gestion de crise, qui nécessite la mise en place d'un plan d'action visant à revenir à une situation conforme.

La déclinaison opérationnelle de l'appétence aux risques se fait ensuite par la surveillance régulière des indicateurs-clés décrits ci-dessus, ainsi que d'un panel d'indicateurs opérationnels visant à présenter un état des lieux de la situation pour les principaux risques portés par Suravenir Assurances.

Le respect du cadre d'appétence et du dispositif de limites opérationnelles sont suivis trimestriellement au sein du tableau de bord des risques.

Identification des risques : la cartographie des risques

La cartographie des risques a pour objectif de recenser les principaux risques avérés et potentiels, y compris les risques émergents liés aux activités de Suravenir Assurances, ainsi que les éventuelles mesures d'atténuation associées. À ce titre, la cartographie des risques doit identifier tous types de risques susceptibles d'avoir un impact significatif pour la compagnie, tant quantitatif (pertes financières, baisse de la marge de solvabilité...) que qualitatif (difficultés à atteindre les objectifs stratégiques, image...).

Elle est une base du système de gestion des risques, puisqu'elle permet d'identifier, de mesurer et de hiérarchiser les principaux risques, et de veiller à leur mise sous contrôle. Elle offre au CA un cadre explicite dans lequel pourra se placer la stratégie de gestion des risques.

Revue a minima annuellement et validée par le Comité des risques, puis approuvée par le Conseil d'administration dans le cadre du rapport ORSA, elle est pilotée par le responsable de la fonction Gestion des risques, en collaboration avec les correspondants risques.

Enfin, le cadre d'appétence aux risques est intégré dans le processus ORSA en tant que référentiel pour l'analyse prospective de la solvabilité et du résultat de la compagnie.

Les politiques de gestion des risques

Les principes de gestion et de maîtrise des risques applicables aux catégories de risques de l'univers de risque de Suravenir Assurances sont définis et déclinés dans les politiques suivantes :

- Politique de Gestion des risques de Souscription et de Provisionnement,
- Politique de Gestion du Risque d'Investissement,
- Politique de Gestion du Risque de Contrepartie,
- Politique de Gestion du Risque Opérationnel,
- Politique relative au Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA),
- Politique de Sous-traitance,
- Politique de l'ORSA.

Ces politiques, déclinées par type de risque, de la Politique de Gestion des risques globale, formalisent notamment les éléments de maîtrise de chaque risque (gouvernance, limites, principes), en lien avec le cadre d'appétence aux risques. Elles ont été mises à jour et approuvées lors du CA du 7 décembre 2021, hormis la Politique de Sous-traitance.

Suivi des risques et reporting

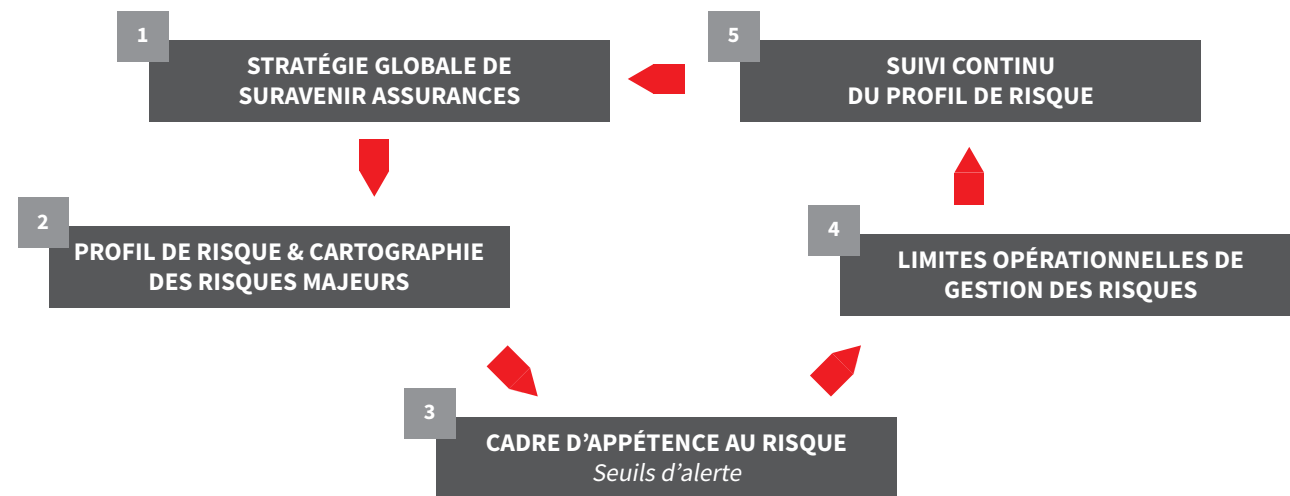
La fonction Gestion des risques de Suravenir Assurances alimente les reportings relatifs aux risques à destination du Comité des risques de Suravenir Assurances, de ses Dirigeants effectifs, du groupe Crédit Mutuel Arkéa (ce reporting est intégré au reporting produit

B.3.B. DESCRIPTION DU PROCESSUS ORSA

Sous la responsabilité des Dirigeants effectifs, le processus ORSA est étroitement lié à la stratégie de gestion des risques de Suravenir Assurances : il représente un ensemble de processus qui traduit la capacité de la compagnie à identifier, qualifier, mesurer et gérer, de façon continue et prospective, l'ensemble de ses risques et les éléments susceptibles de modifier sa solvabilité ou d'impacter sa situation financière.

Le processus ORSA définit et s'articule autour de la stratégie de gestion des risques telle que décrite précédemment, et pouvant être synthétisée comme suit :

Processus ORSA / Stratégie de gestion des risques



La conduite du processus ORSA permet à Suravenir Assurances de :

- veiller au respect permanent, en vision prospective, des exigences réglementaires en termes de fonds propres disponibles,
- évaluer son besoin global de solvabilité (BGS), compte tenu du profil de risque spécifique, des limites approuvées de tolérance au risque et de la stratégie commerciale de l'entreprise,
- évaluer l'adéquation de son profil de risque avec les hypothèses qui sous-tendent le calcul de l'exigence réglementaire en fonds propres, issu de la formule standard,
- identifier les événements majeurs, internes ou externes, susceptibles d'avoir un impact significatif sur son profil de risque,
- suivre et contrôler le respect permanent des limites de risque associées,
- alimenter les processus stratégiques et décisionnels en apportant des éclairages pour maintenir le profil de risque de Suravenir Assurances à un niveau compatible avec les niveaux d'appétence aux risques définis.

Les outils et processus sur lesquels Suravenir Assurances s'appuie pour mener à bien son exercice ORSA sont :

- les résultats de la cartographie des risques,
- le cadre d'appétence aux risques et les seuils associés,
- le PMT (Plan à Moyen Terme), qui reflète la stratégie de l'entreprise sous la forme d'une projection à 5 ans des principaux indicateurs, et est validé par le Conseil d'administration. Le PMT est figé jusqu'à la prochaine révision stratégique, qui a lieu tous les 5 ans ; le business plan est un exercice annuel de prolongement des hypothèses stratégiques du PMT. Le business plan sert de base à la construction des scénarios de projection utilisés dans le cadre du processus ORSA,
- un scénario de référence (ou scénario central), qui s'appuie sur les hypothèses du business plan en ce qui concerne l'activité de la compagnie, et dont les hypothèses économiques et financières sont proposées par le Comité de validation des hypothèses économiques du groupe et validées par le Comex du groupe Crédit Mutuel Arkéa,

par la Direction des risques du Crédit Mutuel Arkéa pour le Comex, le Conseil d'administration et le Comité des risques et du contrôle interne du Crédit Mutuel Arkéa), et des autorités de tutelle.

- des scénarios de stress (techniques, financiers...) et des analyses de sensibilité, dont les hypothèses sont définies annuellement en Comité Solvabilité 2, et qui visent à évaluer la solvabilité prospective et la solidité financière de la compagnie en conditions adverses.

Les éléments et les étapes significatives du processus ORSA sont validés par des instances prédéfinies (cf. B.1.A.). Cet exercice aboutit à la rédaction du rapport ORSA qui, après avis du Comité de surveillance des risques et du Comité de Gestion du Capital et du Bilan du groupe Crédit Mutuel Arkéa, est soumis pour validation au Comité des risques, puis à l'approbation du Conseil d'administration de Suravenir Assurances.

B.3.C. INTÉGRATION DU PROCESSUS ORSA AUX PRISES DE DÉCISION

Le processus ORSA intervient à différents niveaux et processus de décision au sein de Suravenir Assurances :

- lors de la mise à jour des limites opérationnelles au sein des politiques de risques : les analyses de sensibilité et les évaluations prospectives réalisées dans le cadre de l'ORSA alimentent le processus de fixation de ces limites. Celles-ci sont ensuite approuvées annuellement par le CA dans le cadre de la revue annuelle des politiques,
- lors du lancement d'un nouveau projet/produit, une analyse de risque est menée par le responsable de la FGR, avec le support des correspondants risques. Selon ses conclusions, cette analyse peut mener ou non au déclenchement d'un ORSA ponctuel.

La réalisation d'un exercice ORSA ponctuel (ou ORSA ad-hoc) peut également être déclenchée à la demande du Conseil d'administration ou du Comité des risques, ou en cas d'évolution importante (avérée ou anticipée) du profil de risque de l'entreprise, en raison de paramètres internes ou externes.

B.4. SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.A. DESCRIPTION DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DE SURAVENIR ASSURANCES

Objectif du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par la Direction générale, l'encadrement et le personnel de l'entreprise. Il est destiné à fournir au management, au CA et aux autorités de tutelle, une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

Méthodologie, position et organisation du contrôle interne

Suravenir Assurances met en œuvre un système de contrôle interne qui s'inscrit dans les principes du dispositif de contrôle interne du groupe Crédit Mutuel Arkéa.

Ce système est construit sur :

1. la vérification de la conformité dont les activités sont synthétisées ci-après,

2. le contrôle permanent dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **contrôle opérationnel de premier niveau** : contrôles opérationnels mis en œuvre au sein des processus, avant leur dénouement. Il s'agit dans ce cas de dispositifs de maîtrise des risques,

- **contrôle permanent de second niveau** : contrôles permanents mis en œuvre a posteriori des processus.

3. le contrôle périodique, assuré par la fonction Audit interne (cf. B.5.).

Le contrôle permanent de Suravenir Assurances s'inscrit dans la démarche « PRDC », qui vise à identifier les Processus, les Risques opérationnels sur ces processus, les Dispositifs de maîtrise de ces risques et les Contrôles permanents visant à mesurer l'efficacité de ces dispositifs.

Cette approche repose sur une cartographie des risques « potentiels » identifiés sur chaque activité ; elle est complétée par un dispositif d'identification des incidents, les risques « avérés », qui concrétisent la survenance du risque. Une révision de la cartographie des risques « potentiels » est réalisée annuellement, sur certains processus.

Le système de contrôle interne repose sur des procédures internes dont les éléments « clés » sont les suivants :

- vérification de la conformité des opérations avec les politiques et stratégies établies par les organes dirigeants,
- vérification de l'information comptable et financière,
- vérification de la conformité des opérations avec les dispositions législatives et réglementaires (cf. point ci-dessous).

La gouvernance du système de contrôle interne (cf. B.1.A.) a pour objectif de contribuer à assurer l'information régulière des Dirigeants effectifs et du Conseil d'administration de Suravenir Assurances.

Chaque niveau hiérarchique est responsable de la mise en œuvre et de l'efficacité du contrôle interne sur son domaine d'activités. Il ne peut ni déléguer cette responsabilité ni s'en exonérer. Les collaborateurs doivent notamment participer à l'élaboration des dispositifs opérationnels de contrôle interne, respecter et appliquer la politique de contrôle interne dans le cadre de leurs activités et, identifier et alerter en cas de dysfonctionnements.

Le pilotage et l'animation du dispositif de contrôle interne relèvent de la mission du service Contrôle permanent et conformité qui est rattaché directement au Directeur général de Suravenir Assurances. Le service Contrôle permanent et conformité n'exerce aucune fonction opérationnelle.

B.4.B. LA VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ

Les missions de la fonction de Vérification de la conformité sont décrites au point B.1.A.

Suravenir Assurances est, en sa qualité de filiale du Crédit Mutuel Arkéa, intégrée au dispositif de vérification de la conformité du groupe. Ce dernier veille notamment à la mise en place et à la déclinaison opérationnelle des dispositifs dans l'ensemble des entités du groupe, dont Suravenir Assurances.

Les procédures spécifiques d'examen de la conformité animées par la Fonction de vérification de la conformité au sein de Suravenir Assurances sont les suivantes :

- approbation préalable de la conformité des nouveaux produits, projets et services (ou faisant l'objet de transformation significative),
- traitement des réclamations clients,
- identification et suivi des prestations sous-traitées considérées comme critiques ou importantes,
- gestion de la sous-traitance,
- encadrement de l'Intermédiation,
- lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,
- droit d'alerte interne,
- lutte contre la corruption et le trafic d'influence,
- prévention et gestion des conflits d'intérêts.

B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

L'organisation et les missions de la fonction Audit interne sont détaillées en B.1.A.

Les missions de la responsable de la fonction clé Audit interne sont les suivantes :

- élaborer un plan d'audit annuel, s'inscrivant dans une programmation pluriannuelle, fondé sur une cartographie des risques de Suravenir Assurances,
- communiquer ce plan au Comité de direction de Suravenir Assurances, puis le présenter au Conseil d'administration pour approbation,
- effectuer le suivi de la mise en œuvre des actions correctives.

La responsable de la fonction clé audit interne contribue également à la maîtrise des opérations par ses conseils. La fonction clé Audit Interne de Suravenir Assurances peut décider, selon les besoins, de mener des audits, seule ou avec l'appui de cabinets externes. Elle établit, chaque année, un rapport de son activité qu'elle communique au Comité de direction, puis qu'elle présente au Conseil d'administration.

La mise en œuvre de l'audit interne s'inscrit dans le cadre de l'organisation générale du Contrôle périodique en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa. L'exercice des missions d'audit est confié à la Direction de l'Inspection générale et du contrôle périodique (DIGCP) de ce dernier dans le cadre d'une convention de délégation d'exercice du contrôle périodique signée entre Suravenir Assurances et le groupe Crédit Mutuel Arkéa. Cette organisation garantit l'objectivité et l'indépendance des équipes opérationnelles d'audit qui conservent leur lien hiérarchique avec la Direction générale du groupe auquel appartient Suravenir Assurances.

B.6. FONCTION ACTUARIELLE

Les missions du responsable de la fonction clé Actuarielle sont décrites au point B.1.A. Le responsable de la fonction Actuarielle dispose de l'ensemble des informations concernant la stratégie de la compagnie, et notamment celles impactant directement :

- la politique de gestion des risques de souscription et de provisionnement sur laquelle il émet un avis formalisé,
- la politique de gestion des risques à laquelle il participe.

Il a en outre accès à l'ensemble des données techniques et financières lui permettant de mener les analyses prévues par les textes concernant notamment le provisionnement et le caractère approprié du programme de réassurance.

Le responsable de la fonction Actuarielle adresse et présente annuellement au Comité des risques et au CA le Rapport actuariel, détaillant l'ensemble des analyses menées par lui ou sous sa supervision. Ce rapport a été approuvé par le CA du 6 juillet 2021.

Enfin, le responsable de la fonction Actuarielle dispose de la faculté d'informer directement et de sa propre initiative le CA, lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

B.7. SOUS-TRAITANCE

B.7.A. PROCESSUS DE GESTION DE LA SOUS-TRAITANCE

La décision de sous-traiter une activité est prise par le Comité des risques de Suravenir Assurances, sur proposition de la direction concernée. Cette dernière doit présenter un dossier d'argumentation, explicitant l'objet et le périmètre de la sous-traitance, les aptitudes requises pour le prestataire et une analyse des risques stratégiques : avantages et inconvénients (coûts, sécurité...).

Suravenir Assurances bénéficie également de synergies au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa. En effet, le groupe a souhaité mutualiser un certain nombre de compétences et d'expertises et ainsi s'appuyer sur des structures opérationnelles en les mettant à disposition des filiales et réalisant ainsi des économies d'échelle. Suravenir Assurances s'appuie donc sur ces expertises et sur ces compétences en interne pour assurer certaines prestations.

Avant tout développement d'un projet de sous-traitance et *a fortiori* avant toute signature d'un contrat de sous-traitance, il appartient à la direction concernée de se prononcer sur la classification de la prestation dont la sous-traitance est envisagée.

La décision finale de classification est prise et formalisée en Comité des risques.

Cette classification impacte notamment :

- la formalisation de la relation (clauses contractuelles),
- les modalités de suivi de la prestation,
- l'information et le droit d'accès,
- le reporting.

Si la prestation est considérée comme critique ou importante suivant les critères listés dans la politique de sous-traitance, le dossier de sous-traitance doit être soumis à la validation du Comité de direction et porté à la connaissance du Conseil d'administration de Suravenir Assurances.

Le processus de sélection du sous-traitant est ensuite lancé. Il est adapté à la nature et à la taille de l'activité sous-traitée, conformément aux principes posés par l'article 274 du règlement délégué n°2015/35/CE. La décision de choix du prestataire est validée par le Comité des risques de Suravenir Assurances, sur proposition de la direction concernée.

Les activités ou fonctions pour lesquelles un processus de délégation et de sous-traitance est avéré font l'objet d'une convention écrite entre les parties prenantes permettant de spécifier clairement le processus et le périmètre de la sous-traitance et ce sur toutes les dimensions du projet externalisé (pilotage, contrôle, audit...) en spécifiant les rôles et responsabilités et les obligations réciproques, tant en termes de fonctionnement que de maîtrise des risques.

Pour toutes les prestations, le contrat prévoit la coopération du prestataire avec les autorités de contrôle et l'accès de Suravenir Assurances, de la DIGCP, des commissaires aux comptes et de l'ACPR aux données relatives à la prestation sous-traitée, ainsi qu'aux locaux du prestataire, incluant la possibilité d'audit in situ.

Dans le cadre spécifique des prestations critiques ou importantes (PCIS), cet accord écrit intègre les exigences posées par le Règlement délégué (UE) n°2015/35 en son article 274.

Le choix du prestataire et la nature de la sous-traitance sont ensuite notifiés à l'ACPR suivant les dispositions réglementaires applicables. Ce principe est appliqué également pour toute évolution significative apportée à la prestation.

B.7.B. RECENSEMENT DES PRESTATIONS CRITIQUES OU IMPORTANTES SOUS-TRAITÉES (PCIS)

Les prestations sous-traitées par Suravenir Assurances, considérées comme critiques ou importantes, sont présentées ci-après par nature de délégation et par prestataire.

L'ensemble de ces PCIS est réalisé en France.

Prestations sous-traitées	Prestataires
Délégation de gestion des sinistres	Tessi (ex-Owliance) (Santé)
Délégation de gestion des contrats (quittancement, tarification, surveillance du portefeuille, contrôle de pièces, réclamations clients)	Media courtage (Auto, MRH, Santé/prévoyance)
Délégation de gestion de la prestation informatique	Pôle Innovations et Opérations du groupe Crédit Mutuel Arkéa
Éditique	Direction Organisation et Moyens du groupe Crédit Mutuel Arkéa
Réalisation des missions d'audit interne	Direction de l'Inspection Générale et du Contrôle Périodique (DIGCP) du groupe Crédit Mutuel Arkéa
Mise en œuvre des traitements de détection de gel des avoirs (GDA)	Crédit Mutuel Arkéa, Tessi (ex-Owliance), Media courtage, Lucheux SA, Euro Assurance, Suravenir, Europ Assistance, Financo

B.7.C. PROCESSUS DE CONTRÔLE DE LA SOUS-TRAITANCE

Suivi opérationnel de l'exécution de la prestation sous-traitée

La sous-traitance n'entraînant aucune délégation de responsabilité, il appartient à la direction concernée de réaliser avec le prestataire un suivi régulier, au minimum annuel, de la prestation dans les conditions d'animation fixées au contrat.

Le suivi de la prestation doit être formalisé via des points réguliers, des comptes rendus d'activité opérationnels et doit intégrer *a minima* annuellement un bilan de la prestation, pour toutes les prestations critiques ou importantes sous-traitées, conformément aux principes décrits dans la politique de sous-traitance.

L'ensemble des évaluations et des contrôles est mis à la disposition du Contrôle Permanent de Suravenir Assurances.

Dispositif de contrôle interne

Conservant l'entière responsabilité des risques inhérents à l'activité sous-traitée, Suravenir Assurances veille à ce que les éléments pertinents du système de gestion des risques et de contrôle interne du prestataire soient propres à garantir le respect de ses obligations.

Le Contrôle permanent de Suravenir Assurances s'assure de la mise en œuvre et de l'efficacité du dispositif de suivi opérationnel décrit ci-dessus. À cette fin, il décline le cadre de contrôle permanent transverse du groupe relatif au dispositif cadre de gestion des prestations externalisées.

Les résultats de ces contrôles sont présentés par la responsable de la vérification de la conformité et du contrôle permanent en Comité de conformité et de contrôle permanent et au Conseil d'administration de Suravenir Assurances, suivant les modalités précisées au point B.1.A.

La fonction de Vérification de la conformité est garante de la phase de contractualisation, de la déclinaison du dispositif de sous-traitance, de son application et du suivi des activités sous-traitées.

La fonction Audit interne de Suravenir Assurances diligente des audits périodiques chez les sous-traitants externes. La périodicité de ces audits est annuelle dans les cas de sous-traitance de prestations critiques ou importantes. L'audit des sous-traitants internes au groupe Crédit Mutuel Arkéa est effectué par la DIGCP.

La fonction Audit interne évalue entre autres la maturité et l'efficacité du dispositif de contrôle interne mis en place chez le prestataire au regard des risques identifiés sur le périmètre de la prestation. Un suivi régulier des recommandations d'audit émises à l'attention des délégataires est animé par cette fonction.

Enfin, afin que Suravenir Assurances puisse répondre à ses obligations en matière de reporting réglementaire, les prestataires en lien avec des clients finaux adressent un reporting quantitatif et qualitatif des réclamations dont ils assurent le traitement pour le compte de Suravenir Assurances.

B.8. ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

Le système de gouvernance de Suravenir Assurances est en adéquation avec la nature, l'ampleur et la complexité des risques inhérents à son activité (cf. point A.).

L'évaluation de cette adéquation est sous la responsabilité du Conseil d'administration qui la revoit et la valide annuellement, lors de la validation l'ensemble des politiques du système de gestion des risques.

B.9. AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Suravenir Assurances n'a pas d'autre information complémentaire à préciser au titre de l'exercice 2021.



PROFIL DE RISQUE

C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.A. EXPOSITION AU RISQUE DE SOUSCRIPTION ET DE PROVISIONNEMENT

Définition

Le risque de souscription non-vie est le risque de dérive de la rentabilité des produits d'assurance non-vie du fait de l'inadéquation des règles d'acceptation, de la tarification et/ou de la couverture en réassurance des garanties proposées aux assurés.

Le risque de souscription est constitué de trois sous-risques :

- le risque de sous-tarification : risque résultant de l'inadaptation de la tarification des garanties aux objectifs de rentabilité du portefeuille. Ce risque est lié à la conception de nouveau(x) produit(s), aux évolutions de l'offre et/ou des tarifs proposés,
- le risque d'anti-sélection : risque que la tarification entraîne une sursouscription d'un risque non souhaité,
- le risque de catastrophes : risque de perte résultant d'événements extrêmes ou exceptionnels. La couverture de ces pertes éventuelles reste l'objectif principal de la couverture de réassurance (« *risque de pointe* »).

Le risque de souscription ne traite pas du risque de sur-tarification des produits. Ce risque pourrait être à l'origine de difficultés commerciales ou de mécontentement clients /réseaux. Ce risque relève plutôt du risque stratégique. Il est largement maîtrisé à travers les différents dispositifs d'alerte existants (benchmarks concurrence tarifaires, remontées des réseaux de distribution, taux de transformation, suivi des dérogations accordées).

L'activité de Suravenir Assurances l'expose également à un risque de provisionnement : risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des engagements d'assurance, en raison d'hypothèses inadéquates en matière de provisionnement. Ce risque est intrinsèquement lié au risque de souscription, le suivi des provisions devant être réalisé de manière cohérente avec la gestion des risques et sinistres liés aux garanties commercialisées.

Le réchauffement climatique et ses conséquences affectent également les risques de souscription et de provisionnement, à travers la hausse des fréquences et du coût des événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations, tempêtes, orages...).

Mesures d'évaluation du risque de souscription et de provisionnement

Le risque de souscription et de provisionnement est notamment modélisé au travers des exigences de fonds propres issues du calcul du SCR Souscription de la formule standard Solvabilité 2 (formule appliquée par Suravenir Assurances), et s'appuie sur deux modules :

- le SCR Souscription Non-vie, composé de deux sous-modules de risque :
 - le SCR Souscription « Primes et Provisions », qui matérialise les sous-catégories de risque suivantes :
 - le risque de Primes, relatif aux garanties accordées pour lesquelles les primes (et les provisions de primes) se révéleraient insuffisantes pour couvrir les risques qu'elles font naître. Nous pouvons distinguer au sein de ce risque, les notions de risque de sous-tarification et de risque d'anti-sélection,
 - le risque de « Provisionnement », relatif au risque que les *best estimate* des provisions de sinistres à payer se révèlent insuffisants (relatif donc à des périodes de garanties passées),
 - le SCR Souscription « Catastrophes », qui matérialise le risque de perte résultant d'événements extrêmes ou exceptionnels.
- le SCR Souscription Santé, composé de trois sous-modules de risque :
 - le SCR Santé Non similaire à la vie, qui matérialise les risques de Primes et Provisions, de la même manière que le SCR Souscription Non-vie ci-dessus,
 - le SCR Santé Similaire à la vie, constitué des risques Santé dont les méthodes d'évaluation sont similaires à celles employées en Assurance vie : dans le cas de Suravenir Assurances, les risques associés au portefeuille Dépendance,

- le SCR Santé « Catastrophes », qui matérialise le risque de perte résultant d'événements extrêmes ou exceptionnels.

De plus, le pilotage technique du risque de souscription, et en particulier du risque de sous-tarification, constitue un élément majeur du maintien et de l'optimisation continue de la rentabilité technique du portefeuille.

Les risques de sous-tarification sont appréciés et mesurés à travers différentes analyses, toutes restituées en Comité des risques :

- analyses de rentabilité *a posteriori* (observation des ratios de charge sinistres à primes [S/P]) des couples produit/filière de distribution et/ou produit/réseau de distribution,
- évolution de la sinistralité des principales garanties (fréquence, coût moyen...), afin d'apprécier les origines d'éventuelles dérives observées,
- suivi détaillé de la sinistralité des produits Automobile et MRH, par garanties principales et par réseaux de distribution,
- annuellement, des analyses préparatoires aux évolutions tarifaires permettent d'apprécier la tarification en vigueur par profil de risque.

Ces analyses sont complétées par le suivi de l'évolution des souscriptions nettes, du taux de transformation des devis et des tarifs de la concurrence, dans le cadre de l'évaluation du risque d'anti-sélection.

Cartographie des risques

Au sein de sa cartographie des risques, Suravenir Assurances a identifié deux risques de souscription majeurs :

- hausse de la sinistralité catastrophes naturelles (tempêtes, sécheresse, inondations, grêle...),
- dégradation de la rentabilité technique liée à la difficulté à faire évoluer les tarifs en rapport avec l'évolution du coût des sinistres.

C.1.B. CONCENTRATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Par gamme de produits

Suravenir Assurances porte quasi exclusivement des risques de particuliers. La gamme des produits du portefeuille de contrats couvre tous les besoins du particulier. La ventilation de ce portefeuille par produits majeurs (soit plus de 90 % des primes) montre une répartition équilibrée entre les 3 grandes branches (Auto, Habitation et Prévoyance) et ainsi, l'absence de concentration significative des risques de souscription de ce point de vue.

Par filière d'apporteur d'affaires

Au 31/12/2021, 65 % des contrats majeurs en portefeuille ont été distribués dans les agences bancaires (caisses locales) des fédérations bancaires (Crédit Mutuel de Bretagne et du Sud-Ouest). Le portefeuille du CMMC (en gestion extinctive) a été presque intégralement résilié à cette même date, et ne s'établit plus qu'à 2 000 contrats Santé et Dépendance.

Pour autant, Suravenir Assurances a su diversifier ses apporteurs d'affaires en dehors de ce réseau historique : ainsi, en 2021, les autres filières (courtage et internet) ont apporté 46 % des affaires nouvelles.

Par zone géographique

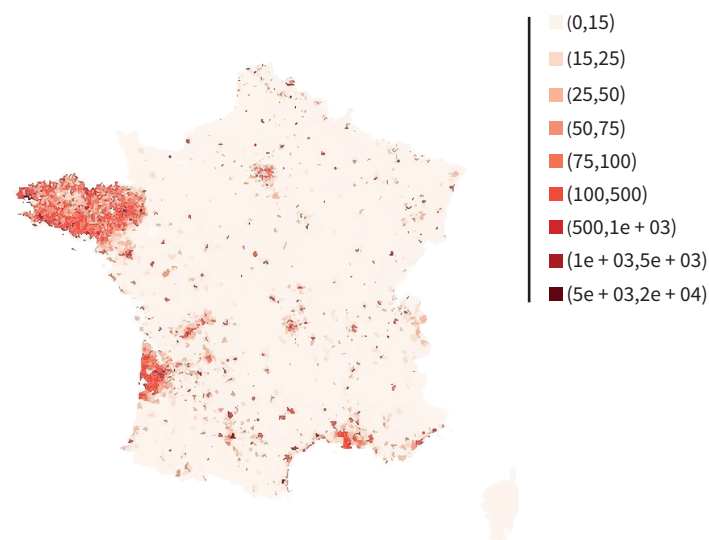
Le portefeuille de contrats de Suravenir Assurances s'est d'abord développé sur les zones historiques des fédérations distributrices (Bretagne, Massif Central et Sud-Ouest).

Depuis 2009, les autres filières de distribution participent à une dispersion des risques sur tout le territoire français (métropole) comme le démontre la carte ci-dessous (portefeuille Habitation). Cette dispersion géographique est principalement vertueuse en regard des risques climatiques ou de catastrophes naturelles.

Depuis le 01/01/2020, le portefeuille issu de la Fédération du Massif Central a fait l'objet d'une résiliation progressive. En dehors des produits « Santé » et « Dépendance », ce portefeuille est désormais intégralement résilié au 31/12/2021.

Concentration du portefeuille Habitation de Suravenir Assurances au 31/12/2021 [en nombre de contrats] :

Nombre de contrats MRH



C.1.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

En atténuation de l'exposition aux risques garantis au sein de l'offre de Suravenir Assurances, l'objectif du programme de réassurance est la protection de la solvabilité et du résultat de la compagnie :

- contre la survenance d'un sinistre d'intensité exceptionnelle,
- contre une fréquence anormale de sinistres de moyenne importance.

Les traités de réassurance sont majoritairement des traités non proportionnels, et principalement en excédent de sinistre.

Les produits Santé, Valeur d'achat, Protection Juridique et assurances liées aux moyens de paiement, qui ne présentent pas de tels risques, ne sont pas réassurés, à l'exception des garanties risques majeurs associées aux cartes Mastercard et Visa, cédées à 90 % en Quote-Part.

La Dépendance est réassurée en proportionnel à 90 %, tandis que le produit Assurances Perte d'Emploi fait également l'objet d'une réassurance proportionnelle à 50 %.

La protection de réassurance et la définition des structures de traités (par risques et par événement) sont mises en œuvre sur la base d'analyses déterministes et/ou probabilistes permettant à Suravenir Assurances de garantir le respect de l'appétence aux risques définie par le Conseil d'administration.

La structure du programme de réassurance en place est analysée chaque année, et des évolutions éventuelles sont proposées en Conseil d'administration par le Comité des risques, en fonction de différents facteurs tels que :

- évolution du risque porté par la compagnie (mise en place de nouveaux produits, nouvelles garanties, modifications sensibles de la sinistralité),
- évolution des besoins de cession du risque (évolution du cadre d'appétence, capacités de rétention de la compagnie...),
- évolution du marché de la réassurance (coût de la protection),
- évolutions réglementaires (Solvabilité 2, prise en charge de l'indexation des rentes...).

Ces travaux d'analyse sont réalisés avec l'aide du courtier en réassurance Aon.

C.1.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉ RÉALISÉES

Suravenir Assurances a, dans le cadre de l'exercice ORSA 2021 ayant pour point de départ le 31/12/2020, produit un scénario de stress basé sur la dégradation de la sinistralité des portefeuilles Auto et MRH sur la période du business plan (5 ans). Les principales hypothèses sont :

- hausse de la sinistralité Cat Nat :
 - projection d'une sinistralité Cat Nat annuelle de 15 M€ (en brut de réassurance) sur toute la projection, à compter de 2021,
 - arrêt du programme de réassurance SL sous-jacente Cat Nat à compter de 2022,
 - hausse du coût du programme de réassurance CCR à partir de 2022.
- hausse de la sinistralité tempête :
 - survenance d'un événement tempête majeur en 2022,
 - hausse du coût de la structure de réassurance XS Aggregate à partir de 2022.
- détérioration des indicateurs de sinistralité attritionnelle (fréquence et coûts moyens) par rapport au scénario central sur tous les réseaux de distribution :
 - hausse de la fréquence de 0,3 point par an de plus qu'en scénario central pendant deux ans, puis stabilisation sur le reste de la projection,
 - hausse du coût moyen de 2 % par an de plus qu'en scénario central pendant deux ans, puis retour au niveau d'évolution du scénario central.

Au plus fort de la dégradation (2025), l'impact sur les fonds propres d'un tel scénario par rapport au scénario central serait de 28 M€, et 21 points de marge de solvabilité.

De plus, des analyses de sensibilité portant sur les métriques du cadre d'appétence sont régulièrement menées. Dans le cadre de l'exercice ORSA 2021, la sensibilité des indicateurs du cadre d'appétence à une dégradation de la sinistralité a été évaluée, avec les constats suivants : une dégradation d'un point du ratio de sinistralité à l'ultime de toutes les branches d'activité de Suravenir Assurances entraînerait, au 31/12/2020, une dégradation de 1,8 point du ratio de solvabilité et une diminution de 2,6 M€ du résultat net (soit 6 % du résultat au 31/12/2020).

C.2. RISQUE DE MARCHÉ

C.2.A. EXPOSITION AU RISQUE DE MARCHÉ

Définition

Le risque de marché se définit comme le risque de perte de valeur des instruments financiers détenus, en lien avec des variations défavorables des prix ou des paramètres de marché.

Les risques de marché auxquels Suravenir Assurances est exposée sont les suivants :

- le risque de taux d'intérêt, c'est-à-dire le risque lié aux variations des taux d'intérêt (celles-ci étant susceptibles d'impacter la valeur des instruments financiers détenus, mais également la valeur des passifs d'assurance),
- le risque de spread, qui résulte notamment des variations de la qualité de crédit d'un émetteur et des conditions de liquidité,
- le risque immobilier, qui résulte des variations de valeur des biens immobiliers,
- le risque de concentration (cf. C.2.B.).

Suravenir Assurances n'est en revanche pas exposée aux deux risques de marché suivants :

- le risque de change : aucun actif financier en devises étrangères n'est détenu,
- le risque actions : aucun investissement sur les marchés action n'est autorisé dans la politique de placements.

Mesures d'évaluation du risque de marché

Le risque de marché est notamment mesuré à travers l'exigence de fonds propres issue du calcul du SCR Marché de la formule standard Solvabilité 2. Celui-ci s'appuie, pour Suravenir Assurances, sur quatre modules :

- le SCR Taux, qui mesure la variation de fonds propres économiques engendrée par toute évolution (à la hausse ou à la baisse) des taux d'intérêt. Ce risque est évalué en mesurant l'impact des variations de taux sur les flux futurs actualisés, à l'actif et au passif,
- le SCR Spread, qui mesure la sensibilité de la valeur de marché des titres détenus aux fluctuations d'amplitude de l'écart entre les taux de crédit et le taux sans risque. Ce risque est évalué en fonction de la notation de l'émetteur et de la durée du titre,
- le SCR Immobilier, qui mesure l'impact de la dégradation de valeur des actifs immobiliers sur les fonds propres de Suravenir Assurances,
- le SCR Concentration, qui mesure l'impact d'une trop importante exposition à un émetteur unique (ou groupe émetteur) - cf. C.3.

Cartographie des risques

Au sein de sa cartographie des risques, Suravenir Assurances a identifié un seul risque de marché majeur : une hausse brutale des spreads de crédit.

Suite aux conclusions de l'exercice ORSA 2020, il a été établi que les effets d'une hausse brutale des taux sont désormais peu significatifs pour Suravenir Assurances, ce qui a conduit la compagnie ne plus considérer ce risque comme majeur.

Afin d'appuyer cette analyse, un test de sensibilité à la hausse des taux a néanmoins été réalisé dans le cadre de l'exercice ORSA 2021, dont les conclusions ont une nouvelle fois montré le faible impact de ce risque sur la solvabilité de la compagnie.

C.2.B. CONCENTRATION DU RISQUE DE MARCHÉ

La politique de placements de Suravenir Assurances, axée sur des obligations à taux fixe, entraîne une concentration des risques de marché sur les risques liés aux variations des taux et des spreads de crédit. Ces risques sont évalués au sein de la formule standard via les SCR sous-modulaires de Taux et de Spread, qui mesurent l'impact de telles variations sur la valeur économique des actifs et des passifs de la compagnie ; ils sont l'un des facteurs de volatilité du ratio de solvabilité de Suravenir Assurances (cf. C.2.D.).

C.2.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Les principes généraux de Suravenir Assurances en termes de placements financiers s'appuient sur une gestion prudente et l'absence de prise de risques importants, en application du principe de la personne prudente.

Les risques de marché ne bénéficient pas de mesures spécifiques d'atténuation, de par la nature de ces risques et les niveaux d'exposition, jugés acceptables au regard des autres risques portés par Suravenir Assurances. Des analyses de sensibilité ont en revanche été réalisées lors de chaque exercice ORSA.

C.2.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉ RÉALISÉES

La sensibilité au risque de spread est mesurée par la production d'un scénario de stress crédit dans le cadre de l'exercice ORSA annuel. Celle-ci a notamment été évaluée sur l'horizon de projection 2021-2025 lors du dernier exercice ORSA, avec pour point de départ les données de clôture au 31/12/2020.

Le scénario de stress mis en œuvre correspond à une hausse brutale des spreads de crédit (souverains et corporates) dès 2021, puis un retour progressif à la situation centrale sur le reste de la projection. L'impact le plus significatif est observé en première année de projection, avec une baisse de 8,2 points du ratio de solvabilité par rapport au scénario central, notamment en raison de la diminution des plus-values latentes sur actifs financiers.

L'impact d'une hausse brutale des taux (+300 bps) a également été évaluée via un test de sensibilité lors de l'exercice ORSA 2021. L'impact d'une telle hausse sur le ratio de solvabilité est non-significatif ; l'impact est en effet neutre sur les fonds propres (les impacts à l'actif et au passif se compensent), et positif sur le SCR (diminution de l'assiette de calcul en raison de la baisse de valeur de marché des titres).

C.3. RISQUE DE CRÉDIT

C.3.A. EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT

Définition

Suravenir Assurances est exposée à quatre types de risque de crédit (ou « risque de défaut de contreparties ») :

- le risque de crédit sur les émetteurs financiers, qui résulte du défaut de ces derniers et/ou du non-remboursement de tout ou partie de la valeur de paiement des coupons/intérêts et de remboursement du capital sur ces émetteurs (l'impact de ce risque sur la solvabilité est évalué par la formule standard via le calcul du SCR Spread et du SCR Concentration),
- le risque de crédit sur les créances des assurés,
- le risque de crédit sur le teneur de compte cash (Crédit Mutuel Arkéa),
- le risque de contrepartie sur les réassureurs, qui est le risque de défaut potentiel d'un réassureur à honorer ses engagements (i.e. les créances nées des opérations de cession en réassurance). La réassurance transforme un risque d'assurance en un risque de contrepartie puisqu'il s'agit de récupérer auprès de tiers (les réassureurs), des sommes payées à nos assurés dans le cadre de sinistres garantis par Suravenir Assurances.

Mesures d'évaluation du risque de contrepartie sur émetteurs financiers

- L'exposition en nominal
Une vue d'ensemble de l'exposition est exprimée en nominal (il faut noter que Suravenir Assurances ne réalise pas d'activité « hors bilan »), et répartie selon différents critères :
 - par type de support : Taux Fixe (TF), Titres Subordonnés Remboursables taux fixes (TSR TF), obligations indexées inflation (OATI), FCT de dettes, OPC monétaire,
 - par groupe émetteur,
 - par catégorie d'émetteur : souverains et secteurs publics, bancaires et Covered Bonds, entreprises...,
 - par notation interne.
- Les plus ou moins-values latentes
Un inventaire du portefeuille de titres et un suivi des variations de valeur des actifs sont réalisés mensuellement.

Mesures d'évaluation du risque de contrepartie sur réassureurs

► Tableau de répartition de l'exposition au risque par réassureur, pour une sinistralité décennale

Établi au moment de la souscription de réassurance, il liste l'ensemble des réassureurs du programme, leur notation en vigueur, leur part dans le total des primes cédées, et enfin une estimation de leur exposition à une sinistralité décennale dans les trois traités de réassurance les plus significatifs en termes d'exposition.

► Tableau des créances sur les réassureurs nettes des nantissements
Il liste, trimestriellement, les réassureurs, leur notation en vigueur, leur solde de compte-courant et leur part dans les provisions techniques, ainsi que la valeur des titres nantis au profit de Suravenir Assurances et l'insuffisance éventuelle de nantissement, qui représente le risque résiduel.

► Étude de la volatilité des nantissements

Les titres déposés en nantissement doivent offrir une sécurité maximale à Suravenir Assurances. Il est indispensable d'en vérifier la composition, la qualité et la faible volatilité, toute perte de valeur risquant de mettre Suravenir Assurances en risque net. Cette situation ne pourrait être comblée dans ce cas que par un réajustement de titres en dépôt effectué par le réassureur.

► Consommation en fonds propres Solvabilité 2

Dans le cadre du calcul de l'exigence de fonds propres réglementaire en formule standard Solvabilité 2, le risque de contrepartie sur réassureurs est évalué à travers le sous-module de SCR lié au défaut de contrepartie. Son montant est déterminé trimestriellement, en fonction des créances nettes sur les réassureurs et de la notation des réassureurs.

Cartographie des risques

Au sein de sa cartographie des risques, Suravenir Assurances a identifié les deux risques de crédit majeurs suivants :

- risque de défaillance d'un émetteur financier important,
- risque de défaillance d'un réassureur majeur.

C.3.B. CONCENTRATION DES RISQUES DE CRÉDIT

Concentration des risques de contrepartie sur émetteurs financiers

Les deux principales mesures du risque de contrepartie sur émetteurs financiers, le SCR Spread et le SCR Concentration, sont intégrées au calcul du SCR Marché. Au 31/12/2021, le SCR de Spread est égal à 26,6 M€, et constitue ainsi le principal facteur de risque de marché.

Le SCR de Concentration est égal à 0,8 M€, ce qui est non significatif au regard du profil de risque de Suravenir Assurances et reflète donc la bonne diversification des émetteurs financiers en portefeuille.

Le dispositif de gestion du risque de contrepartie et la politique de placements de Suravenir Assurances intègrent la gestion et le suivi de limites d'investissement et de détention par émetteurs financiers (cf. ci-dessous « Mesures d'atténuation du risque »).

Concentration des risques de contrepartie sur réassureurs

Une concentration trop importante de nos partenariats avec certains réassureurs pourrait être à l'origine d'un risque significatif de défaut des réassureurs et notamment s'il se conjugue à la survenance d'une sinistralité majeure générant une créance importante auprès des réassureurs.

C.3.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

Politique de placements

La politique de placements financiers de Suravenir Assurances s'appuie sur des principes et des critères visant à réduire le risque de concentration.

Quasi exclusivement constitué de titres obligataires, la dispersion des risques portés par le portefeuille est assurée via :

► un cadre des investissements futurs visant à se rapprocher d'un portefeuille cible constitué de trois grandes natures de titres : les titres souverains, les titres bancaires et les titres « corporates » hors banque,

► au-delà de cette vision par nature d'émetteurs, la dispersion des risques financiers est également assurée à travers un programme d'investissements respectant des niveaux maximum de créance par émetteur, en fonction de la nature de l'émetteur et de sa note interne,

► Suravenir Assurances mène un suivi régulier (a minima trimestriel) de la conformité des investissements réalisés, et analyse également d'éventuels dépassements de ces limites dans le temps, suite à des dégradations de notation ou des fusions capitalistiques entre émetteurs.

Politique de réassurance

Dans un souci de limitation du risque de contrepartie sur les réassureurs, le choix des réassureurs est fait en fonction de :

- leur solvabilité, appréciée notamment à travers leur rating,
- leur importance en tant qu'acteur mondial du secteur,

► la dispersion de leur risque (positionnement géographique, diversité des secteurs d'activité).

Les parts attribuées à chaque réassureur sur les principaux traités de réassurance sont constituées de telle sorte qu'elles limitent à 12 M€ l'exposition maximale par réassureur à une nouvelle créance annuelle née d'une sinistralité décennale (sinistralité tempêtes, RC et garanties de l'XS Aggregate).

C.3.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES ANALYSES DE SENSIBILITÉ RÉALISÉES

La sensibilité de Suravenir Assurances au risque de contrepartie se mesure et s'apprécie par la réalisation de tests de sensibilité dans le cadre du processus ORSA annuel :

► la dégradation d'un niveau de la notation de l'ensemble des réassureurs n'a pas d'impact significatif sur le ratio de solvabilité de Suravenir Assurances,

► la dégradation d'un niveau de la notation de l'ensemble des émetteurs financiers entrainerait une diminution de 10,7 points du ratio de solvabilité (sur base du 31/12/2020), principalement en raison d'une hausse du SCR Marché.

C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est principalement piloté et mesuré par le plan de trésorerie annuel (scénario central et stressé). Ce plan permet à Suravenir Assurances d'identifier l'absence de risque de liquidité majeur au sein de son profil de risque, et ce pour les raisons suivantes :

► le cycle normal de l'assurance non vie dans lequel l'encaissement de primes précède naturellement le décaissement des sinistres,

► la structure bénéficiaire de la société,

► l'existence d'arrivées à échéances obligataires significatives chaque année,

► une politique financière basée sur des critères de liquidité des titres en portefeuille.

Au niveau annuel donc, et dans un environnement normal, Suravenir Assurances n'est pas en situation de besoin de liquidité.

Par ailleurs, en cas de forte sinistralité nécessitant une sortie de liquidité ponctuelle et massive (cas d'une tempête majeure par exemple), les clauses des traités de réassurance de la société lui permettent, après avoir décaissé la franchise, de faire appel aux réassureurs pour qu'ils règlent très rapidement les créances nées de cet évènement.

C.5. RISQUE OPÉRATIONNEL

C.5.A. EXPOSITION AU RISQUE OPÉRATIONNEL

Définition

Le risque opérationnel est un risque de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. En revanche, il exclut les risques provoqués par des décisions stratégiques ainsi que les risques liés à la réputation (cf. C.6.).

Suravenir Assurances cartographie ses risques opérationnels par domaine et selon la classification bancaire (Bâle) :

► fraude interne : pertes liées à des actes visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre/contourner une réglementation, une loi ou des règles de l'entreprise, et impliquant au moins un membre de l'entreprise,

► fraude externe : pertes liées à des actes de tiers visant à commettre une fraude ou un détournement d'actif ou à enfreindre/contourner la loi,

► pratiques en matière d'emploi et de sécurité du travail : pertes liées à des actes contraires aux dispositions législatives et conventions en matière d'emploi, de santé ou de sécurité, à la réparation de préjudices corporels ou à des cas de discrimination ou d'inapplication des règles en matière de diversité,

C.5.B. CONCENTRATION DES RISQUES OPÉRATIONNELS

La concentration des risques opérationnels est évaluée suivant le poids moyen du risque, calculé en multipliant la fréquence par la gravité des risques selon le scénario moyen (et qui se distingue d'un scénario dit « exceptionnel »).

Annuellement, une comparaison entre les montants déclarés dans la Base de Déclaration des Incidents (BDI) et l'évaluation de la cartographie des risques selon le poids moyen est réalisée :

		Répartition du poids du risque	
		BDI 2017/2021	Cartographie des risques (PRD)
EL 1	Fraude interne (activité non autorisée, vol, tromperie...)	0 %	1 %
EL 2	Fraude externe (vol, tromperie, systèmes de sécurité...)	30 %	17 %
EL 3	Politique de l'emploi et sécurité du travail (ressources humaines, sécurité de l'environnement...)	20 %	11 %
EL 4	Relation avec la clientèle (pratique professionnelle abusive, défauts de produits, divulgation et déontologie, parrainage et exposition...)	8 %	2 %
EL 5	Dommages causés à des biens corporels (désastres et autres évènements)	0 %	1 %
EL 6	Perturbations du fonctionnement et échecs des systèmes (systèmes d'informations)	2 %	2 %
EL 7	Exécution, livraison et gestion de processus (saisie de transactions, maintenance, suivi et reporting, gestion des comptes clients, partenaires et fournisseurs...)	40 %	65 %
Total		100 %	100 %

Sur la période, la sinistralité (en montant) constatée dans la base des incidents est supérieure à la cartographie des risques sur la catégorie « EL4 - Relation avec la clientèle » à la suite d'un incident exceptionnel tarifaire relevé en 2018.

Pour toutes les autres catégories de risques, on constate une évaluation globale des risques dans la cartographie des risques supérieure à celle des risques avérés et reportés en BDI, ce qui est cohérent avec la démarche du fait de la prise en compte d'impacts financiers tels que le manque à gagner ou les coûts cachés.

► clients, produits et pratiques commerciales : pertes liées à un manquement, non délibéré ou par négligence, à une obligation professionnelle envers un client donné (y compris les exigences en matière de confiance et d'adéquation du service), ou à la nature ou aux caractéristiques d'un produit,

► dommages occasionnés aux actifs matériels : pertes liées à la perte ou à l'endommagement d'actifs matériels,

► interruptions de l'activité et dysfonctionnements des systèmes,

► exécution, livraison et gestion des processus : pertes liées aux défaillances du traitement des opérations ou de la gestion des processus et aux relations avec les contreparties commerciales et les vendeurs.

Mesures d'évaluation du risque opérationnel

► Le risque opérationnel est notamment mesuré au travers des exigences de fonds propres issues des calculs du SCR Opérationnel de la formule standard Solvabilité 2.

► De plus, les risques opérationnels identifiés dans la cartographie des risques (approche PRDC) sont mesurés en fréquence et en gravité.

Cartographie des risques

Au sein de sa cartographie des risques, Suravenir Assurances a identifié trois risques opérationnels majeurs :

► non-conformité réglementaire,

► cyber risque,

► non-continuité de l'activité.

En complément de cette approche « top-down » des risques opérationnels majeurs, la démarche PRD permet d'identifier certains risques opérationnels significatifs auxquels Suravenir Assurances est exposée. Ces derniers sont présentés ci-après.

C.5.C. MESURES D'ATTÉNUATION DU RISQUE

L'atténuation du risque opérationnel au sein de Suravenir Assurances est assurée par l'existence de dispositifs de maîtrise du risque opérationnel et par le contrôle permanent de leur efficacité.

Les risques identifiés « à construire », « défectueux » ou « à renforcer » [en pertinence et en réalité] font systématiquement l'objet d'un plan d'actions.

De plus, pour certains risques opérationnels majeurs, des dispositifs dédiés sont mis en œuvre :

- dispositif de continuité d'activité,
- dispositif de sécurité des systèmes d'information (SSI).

L'exposition au risque de non-conformité est atténuée par le dispositif de vérification de la conformité (cf. B.4.B.).

Dispositif de continuité d'activité

Le dispositif de continuité mis en œuvre par Suravenir Assurances est défini conformément aux exigences édictées par la directive Solvabilité 2, et couvre les étapes suivantes :

- mesures d'urgence,
- contournement (solution de secours),
- retour à la normale.

Le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) en place au sein de Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre du dispositif de gestion de la continuité d'activité en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel Arkéa, qui s'articule autour de deux types de plan :

- le Plan de Management de la Crise (PMC) traite des aspects organisationnels, en cas de sinistre, en définissant les rôles et responsabilités de la Cellule de Crise Opérationnelle (CCO) mise en œuvre au sein de Suravenir Assurances,
- le Plan d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) traite de la continuité des activités essentielles ou importantes (telles que définies par la réglementation) en cas de sinistre. Il comprend des procédures ainsi que des moyens techniques et humains permettant à Suravenir Assurances de prendre rapidement les dispositions nécessaires en situation de crise afin de minimiser les impacts d'un sinistre majeur sur les activités de Suravenir Assurances et sa clientèle.

Ce dispositif est déclenché lors de la survenance de crises majeures : chaque PUPA est appelé à être mis en œuvre lorsqu'un incident provoque l'arrêt d'une activité essentielle dont la durée prévisible ou certaine dépasse la Durée maximale d'interruption admissible (DMIA) de cette activité.

Dispositif de sécurité des systèmes d'information (SSI)

Le dispositif SSI mis en œuvre chez Suravenir Assurances s'inscrit dans le cadre de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI) du Groupe Crédit Mutuel Arkéa. Cette politique est basée sur des principes directeurs définis par la Direction générale du groupe Crédit Mutuel Arkéa et déclinés opérationnellement chez Suravenir Assurances.

Depuis mai 2018, et notamment au regard de l'entrée en vigueur du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), une procédure de sécurité SI est implémentée pour chaque projet créant ou modifiant significativement un flux de données. Cette procédure inclut des mesures d'atténuation du risque lié à l'externalisation de données, le cas échéant.

La mise en œuvre globale du dispositif SSI et de cette procédure est assurée par le responsable SSI (RSSI), ainsi que par les experts.

C.5.D. MÉTHODE ET RÉSULTATS DES TESTS RÉALISÉS

Suravenir Assurances organise annuellement des tests du PUPA sur les processus considérés comme essentiels, couvrant l'ensemble des scénarios suivants :

- *scénario 0* : choc extrême (survenance d'un événement exceptionnel et inattendu),
- *scénario 1* : indisponibilité des locaux (locaux détruits, inutilisables ou inaccessibles),
- *scénario 2* : indisponibilité du système d'information (incident système central, serveur, réseau ou logiciel),
- *scénario 3* : indisponibilité du personnel (personnel en incapacité de travailler, quel que soit le lieu, y compris à domicile),
- *scénario 4* : résolution (s'applique uniquement au domaine bancaire, pas d'impact pour Suravenir Assurances),
- *scénario 5* : indisponibilité des fournisseurs clé (fournisseurs externes et internes) indispensables aux activités essentielles.

Les activités essentielles ou importantes dont le délai maximum d'interruption est inférieur à une demi-journée doivent faire l'objet d'un test annuel supplémentaire. Le scénario 2 a été testé deux fois sur l'exercice 2021 ; les scénarios 1, 3 et 5 une seule fois. Le scénario 4 ne concerne pas Suravenir Assurances.

Les résultats des tests conduits sur l'exercice n'appellent pas de commentaires particuliers.

C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Suravenir Assurances a identifié deux autres risques majeurs au sein de sa cartographie des risques :

- risque lié au pilotage : volatilité du résultat par rapport au résultat budgété,
- risque lié à la stratégie : sous-développement du portefeuille Crédit Mutuel Arkéa.

Ces risques peuvent alimenter un ou des scénarios de stress au sein du processus ORSA, permettant ainsi à la gouvernance de Suravenir Assurances d'obtenir une vision prospective de l'impact de ces risques, et ce au regard du cadre d'appétence préalablement défini.

D

VALORISATION

À DES FINS
DE SOLVABILITÉ

D.1. ACTIFS

Principaux Postes du Bilan Actif	Valeur S2 au 31/12/2021 (en K€)	Nature et hypothèses de valorisation	Simplification retenue
Impôts différés actifs	30 329	Impôts différés nés des distorsions entre les valorisations des postes de bilan en normes fiscales et en norme S2 (21,6 M€) ainsi que provenant des différences temporaires normes sociales/normes fiscales (8,7 M€)	
Immobilisations corporelles	13 242	Principalement siège social SA valorisé selon expertise immobilière	
Placements financiers et prêts	525 681	Titres obligataires pour 507,1 M€ valorisés par les agences de notation externes (voir paragraphe ci-dessous pour analyse des distorsions)	
Provisions techniques cédées	86 003	Voir détail ci-dessous	
Créances nées d'opérations d'assurance	187 907	Correspond principalement aux créances sur assurés nettes des provisionnements contentieux liées aux échéanciers de paiement de leurs primes	Créances de court terme donc valorisation économique = valorisation sociale
Créances nées d'opérations de réassurance	-	Concerne les compte-courants des réassureurs dont les règlements auront lieu dans l'année à venir. Leur valorisation économique égale leur valeur en normes sociales. Solde créditeur au 31/12/2021	
Autres créances	1 189	Créances fiscales et sociales de court terme	valorisation économique = valorisation sociale
Trésorerie	18 646	Solde débiteur net des comptes bancaires	valorisation économique = valorisation sociale

Placements financiers

Avec 525,7 M€ valorisés en normes économiques, ce poste présente une distorsion (plus-value latente) de 12,8 M€ par rapport à la comptabilisation en coûts historiques telle que pratiquée selon les normes sociales.

Constitués à 88 % de titres obligataires à taux fixe, les placements financiers sont soumis à des valorisations économiques fluctuantes selon le niveau des taux observé à la date d'arrêt. Le niveau bas des taux au 31/12/2021 en regard des taux de rémunération des obligations en stock est l'élément explicatif de cette distorsion.

Provisions techniques cédées

Les créances envers les réassureurs découlant des contrats de réassurance sont valorisées à 86 M€. En normes sociales, ces créances sont valorisées à 123,9 M€, ce qui représente une distorsion de 37,9 M€ par rapport à la valorisation économique.

Cet écart s'explique principalement par les éléments suivants :

- la prise en compte en normes économiques à hauteur de 11,8 M€ des primes de réassurance qui devront être versées aux réassureurs sur l'assiette des primes émises non acquises et des primes futures,
- le reste des distorsions (soit 26,1 M€) est essentiellement lié à l'effet d'actualisation des flux futurs (et notamment sur les dossiers graves en RC Auto dont le délai de paiement prévu en rentes est très long).

Plus en détail, les créances envers les réassureurs découlant des contrats de réassurance sont composées de :

► 80,8 M€ de créances liées aux sinistres connus qui se déclinent ainsi :

- 49,8 M€ concernent des créances liées à la sinistralité cédée des dossiers de montants bruts significatifs (ayant dépassé une évaluation à 3 M€ individuellement). Ces dossiers sont au nombre

de 14 et leurs provisions cédées sont issues d'une approche au cas par cas (issue des analyses du service corporel cas lourds). La créance cédée est la conséquence de l'application des clauses de réassurance des traités RC Auto,

- 17,81 M€ concernent des créances liées à la sinistralité « catastrophes naturelles » cédée, correspondant à 50 % des *best estimate* bruts au 31/12/2021 du fait de la réassurance proportionnelle auprès de la CCR ainsi que de l'activation du traité Stop Loss sur ce même péril,

- 3,1 M€ de créances liées aux sinistres connus cédés d'un montant individuel inférieur à 3 M€ : elles ont été évaluées en utilisant une simplification basée sur la corrélation entre les flux bruts et les flux cédés. Ainsi, par année de survenance et par segment, les flux futurs cédés sont estimés en appliquant aux flux futurs bruts le taux de provisions cédées sur provisions brutes observé à fin 2021 en normes sociales,

- 10,1 M€ sont des provisions cédées sur les sinistres en rentes servies dont les flux futurs actualisés sont issus des projections de rentes à verser aux victimes ou personnes dépendantes jusqu'à leur mortalité statistique.

► 5,2 M€ de créances nettes liées aux primes cédées et aux sinistres futurs cédés :

- 11,8 M€ de primes de réassurance que Suravenir Assurances devra acquitter pour bénéficier d'une couverture de réassurance sur ses engagements,

- 17 M€ de sinistres futurs issus du portefeuille dépendance et correspondant aux rentes à verser en cas d'activation de la garantie dans le futur, net des primes restant à encaisser d'ici la tombée en dépendance statistique. Le traité proportionnel à 90 % implique une allocation de 90 % de ces flux futurs en créances sur réassureurs.

D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Principaux Postes du Bilan Passif	Valeur S2 au 31/12/2021 (en K€)	Nature et hypothèses de valorisation	Simplification retenue
Provisions techniques	483 282	Voir détail ci-dessous	
Dettes pour dépôts espèces reçus des réassureurs	23 275	Concerne les dépôts en espèce versés par les réassureurs sur les comptes bancaires, en contrepartie des engagements cédés sur les provisions dépendance	Compte tenu du renouvellement annuel de ce dépôt, la valorisation S2 correspond à la valorisation sociale
Impôts Différés Passifs	37 561	Impôts différés nés des distorsions entre les valorisations des postes de bilan en normes fiscales et en normes S2	Le taux d'IDP utilisé correspond au taux futur en vigueur à 25,83 %.
Dettes nées d'opérations d'assurance	69 548	Principalement des commissions de distribution à verser et des dettes fiscales et sociales. L'ensemble de ces flux sont certains dans leur montant et à échéance < 1 an donc leur valorisation économique égale leur valeur en normes sociales	
Dettes nées d'opérations de réassurance	529	Concerne les compte-courants des réassureurs dont les règlements auront lieu dans l'année à venir. Leur valorisation économique égale leur valeur en normes sociales.	
Autres dettes	2 079	Correspond principalement aux provisions pour risques et charge et provisions sociales	

D.2.A. DÉTAIL DES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste représente la part la plus significative des engagements de Suravenir Assurances, et se décompose comme suit :

en k€	Non Vie (hors Santé)	Santé Non SLT	Total Non Vie	Santé SLT	Vie	Total Vie	Total
Best estimate sinistres	282 190	34 505	316 695	4 827	7 721	12 548	329 243
Best estimate primes	102 090	20 397	122 488	18 917			122 488
Best estimate primes futures	- 8 588	- 2 971	- 11 559				- 11 559
Marge de risque	11 477	1 379	12 856	10 782	556	11 338	24 194
Total (brut de réassurance)	387 169	53 311	440 480	34 526	8 277	42 803	483 283
Prov cédées	- 57 798	- 1 110	- 58 908	- 21 345	- 5 750	- 27 095	- 86 003
Total (net de réassurance)	329 371	52 200	381 572	13 182	2 527	15 709	397 280

Pour l'ensemble des lignes d'activité, le processus d'évaluation des provisions techniques comporte une part d'incertitude. Il requiert en effet l'utilisation de données historiques jugées pertinentes, il fait appel à l'exploitation de modèles ainsi qu'à la formulation d'hypothèses afin, notamment, de projeter les flux de trésorerie sur un horizon de temps jugé approprié à la nature des engagements. De façon générale, le niveau d'incertitude lié au montant des provisions techniques est limité par l'expertise des équipes actuarielles qui analysent les calculs, les contrôlent et en interprètent les résultats. Les travaux de la fonction Actuarielle (analyses de variations, analyses de sensibilité) participent enfin à la fiabilité du montant des provisions techniques.



Best estimate Non Vie : 440,5 M€ dont marge de risque : 12,9 M€

1. Best estimate Sinistres Non Vie: 316,7 M€

La méthode retenue pour le calcul des *best estimate* vise à déterminer les flux futurs de décaissement par segment, et à actualiser ces flux futurs à l'aide de la courbe des taux sans risque sans *volatility ajustment*.

Un schéma du processus utilisé pour déterminer les flux futurs est présenté en Annexe F1.

Affectations de garanties par segment

En regard d'une vision budgétaire « produit » et d'une vision normes sociales « catégorie ministérielle », les provisions techniques ont été découpées et agrégées selon les segments Solvabilité 2. Par ailleurs, afin de constituer des groupes de risque homogène permettant une estimation plus précise des *best estimate* au sein des segments ainsi déterminés, certains segments ont été découpés en plusieurs sous-segments.

Le tableau complet de correspondances et sous-segments, ainsi que les principales simplifications retenues, sont disponibles en Annexe F2.

2. Best estimate Primes (hors primes futures) Non Vie : 122,5 M€

La détermination des *best estimate* de primes intègre une démarche similaire consistant à déterminer les flux futurs de règlement par segment, ces flux futurs faisant ensuite l'objet d'une actualisation à la courbe de taux sans risque au 31/12/2021.

Deux natures de flux peuvent être distinguées :

► **des flux de restitution de primes**, pour tenir compte des résiliations futures

Ces flux sont calculés segment par segment en appliquant aux primes émises non acquises (hors taux de commission distributeur) le taux de résiliation prévisible. En effet, le prorata des primes sera intégralement restitué aux clients ayant résilié mais les distributeurs reverseront à Suravenir Assurances la part des commissions indues. C'est donc un net qui est pris en compte ici.

Ces flux de primes seront restitués à 100 % au cours de l'année 2022. Des frais d'administration leur sont affectés (frais de gestion des contrats). Ceux-ci sont déterminés segment par segment sur la base des données analytiques issues de l'exercice 2020. Ils sont répartis sur 1 an en % des primes acquises à venir en 2022.

► **des flux de décaissement de sinistres**

Ces flux sont également calculés segment par segment.

Le taux de sinistralité ultime prévisible pour ce segment est appliqué à la part non résiliée des primes émises non acquises comptables.

Des frais de gestion, dont la nature et la méthode de détermination sont identiques à ce qui est pratiqué pour les *best estimate* de sinistres, sont ajoutés à ces flux futurs de sinistres.

Les cadencements de décaissement de ces sinistres sont issus des travaux menés dans le cadre de la détermination des *best estimate* de sinistres.

Modalité de détermination de la sinistralité à l'ultime par segment

Pour chacun des segments, le S/P ultime est approché en utilisant les calculs de charge ultime par année de survénance (via les méthodes de *chain ladder pour la majorité des segments*).

Ainsi, pour chaque segment, les S/P ultimes des années historiques sont déterminés et une moyenne pertinente de ces S/P ultimes est calculée.

3. Best estimate Primes futures : -11,6 M€

La détermination des *best estimate* de primes futures provient également d'une actualisation des flux futurs à la courbe de taux sans risque au 31/12/2021 (primes à encaisser et sinistres à décaisser).

► **Les flux de primes à encaisser** par segment correspondent aux encaissements de primes prévus sur les deux premiers mois de l'exercice 2023 pour lesquels la compagnie est engagée au 31/12/2021. Ceux-ci sont réduits des résiliations probables sur ces échéances et sont nets des frais d'acquisition dont la compagnie devra s'acquitter. En sus des frais d'acquisition à payer, la gestion des contrats (avenants, résiliations...) sera assumée par la société sur la durée d'engagement et des frais d'administration sont donc pris en compte.

► **Les flux de sinistres à décaisser** sont déterminés avec la même méthode que les flux de sinistres sur les primes émises non acquises, mais avec une assiette qui correspond aux primes futures nettes de résiliations évoquées ci-dessus. Les taux de sinistres ultimes par segment sont également identiques et les frais de gestion de sinistres et cadencement de décaissements sont aussi les mêmes.

Détail des Best Estimate sur primes futures

Au 31/12/2021, les *best estimate* sur primes futures (avant coût de réassurance) pour l'ensemble des segments s'élèvent à -11,6 M€.

4. Marge de risque : 12,9 M€

La détermination de la marge de risque est effectuée en utilisant la simplification n°2 (cf. Orientation 62 de la notice ACPR « Provisions techniques y compris mesures branches longues »), qui correspond à des flux futurs de SCR déterminés par une règle de proportionnalité à l'écoulement des *best estimate*.

Ces SCR futurs sont rémunérés à 6 % et actualisés à la courbe de taux sans risque pour obtenir la marge de risque globale. La répartition dans les différents segments est effectuée selon le niveau de *best estimate* de ces segments au 31/12/2021.

Best estimate Santé SLT : 34,5 M€ dont marge de risque : 10,8 M€

Les engagements de Suravenir Assurances alloués à la rubrique Santé Similaire à la Vie sont relatifs aux provisions liées aux contrats dépendance.

Les *best estimate* des contrats dépendance sont issus :

► des projections de rentes à verser aux personnes déjà dépendantes, jusqu'à leur mortalité statistique. Ces projections sont actualisées à la courbe des taux sans risque au 31/12/2021 (4,8 M€),

► des flux de sinistres futurs correspondant aux rentes à verser en cas d'activation de la garantie dans le futur, net des flux de primes (et après prise en compte des résiliations) restant à encaisser d'ici la tombée en dépendance statistique (18,9 M€).

Ces projections sont issues des lois d'incidence et de mortalité propres à ces garanties appliquées au portefeuille de Suravenir Assurances et sont actualisées à la courbe des taux sans risque au 31/12/2021. L'ensemble des frais nécessaires à la gestion des contrats et des sinistres est intégré dans les prévisions.

Best estimate Vie : 8,3 M€ dont marge de risque : 0,6 M€

Les engagements de Suravenir Assurances alloués à la rubrique Vie sont relatifs aux provisions liées aux rentes servies aux victimes d'accidents automobiles.

Le calcul du *best estimate* des provisions de rentes servies aux victimes d'accidents automobile provient de l'actualisation à la courbe de taux sans risque des perspectives de rentes servies à ces victimes, calculées en utilisant les tables de mortalité TH 10-12, TF 10-12 et TH 06-08.

Au 31/12/2021, ce sont 8 dossiers qui constituent ces provisions pour un total de 8,3 M€. Notons que par souci de simplification, et compte tenu du caractère non significatif, aucun frais de gestion n'est appliqué à ces flux futurs.

D.2.B. PRINCIPALES DISTORSIONS

Le tableau ci-dessous présente les principales sources d'écarts entre les évaluations de provisions en normes sociales et celles effectuées en normes Solvabilité 2.

au 31/12/2021 (en k€)	Normes sociales	Normes S2	Distorsions (Social - S2)	
Provisions Techniques	604 249	459 089	145 160	24 %
Marge de risque		24 193	- 24 193	
Total	604 249	483 282	120 967	20 %
Tous segments « Non Similaire à la Vie »	567 170	427 624	139 546	25 %
Provisions techniques y.c. provision frais de gestion	385 117	316 695	68 422	18 %
PENA / BE de primes	175 123	122 488	52 636	30 %
Primes futures		- 11 559	11 559	
Autres provisions	6 930		6 930	
Segments « Similaire à la Vie »	37 078	31 465	5 613	15 %
Dépendance	27 530	23 744	3 785	14 %
RC Auto (rentes servies)	9 549	7 721	1 828	19 %

Avant prise compte de la marge pour risque, les distorsions s'élèvent à 145 M€, soit 24 % des provisions en normes sociales.

Cette distorsion peut s'analyser comme suit :

► 75,4 M€ pour les provisions sur sinistres connus des segments Non similaire à la vie. Ces « boni latents » liés essentiellement à une prudence historique de provisionnement se situent principalement sur les segments :

- RC Auto (33,3 M€ - dont 15,8 M€ liés à l'effet d'actualisation des flux futurs sur 8 sinistres graves),
- dommages aux biens (20,6 M€ soit 24 % d'estimation de prudence au sein des provisions sociales),
- dommages auto (8,3 M€ soit 26 %),
- garantie des accidents de la vie (8,3 M€ soit 25 %),

► 52,6 M€ de distorsions liées à la valeur économique des primes émises non acquises,

► 11,6 M€ de distorsions liées à la prise en compte des profits futurs sur primes futures (détail par segment évoqué plus haut).

D.3. UTILISATION DE MÉTHODOLOGIES CORRECTIVES OU TRANSITOIRES

Suravenir Assurances n'utilise aucune méthodologie corrective ou transitoire, à savoir :

- la correction pour volatilité (article 77 quinquies de la directive 2009/138/CE),
- la courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire (article 308 quater de la directive 2009/138/CE),
- la déduction transitoire (article 308 quinquies de la directive 2009/138/CE).



E

GESTION DU CAPITAL

E.1. FONDS PROPRES

E.1.A. GESTION DES FONDS PROPRES

Suravenir Assurances s'est dotée d'une politique de gestion du capital, revue annuellement et validée par le Conseil d'administration. Chaque année, lors de l'établissement du bilan prudentiel, la direction financière de Suravenir Assurances assure la veille afférente à la classification des fonds propres. Par ailleurs, la direction financière s'assure que les fonds propres éligibles détenus par Suravenir Assurances sont suffisants pour couvrir les exigences réglementaires (SCR et MCR).

Le plan de gestion du capital à moyen terme est piloté au regard du business plan à 5 ans, du plan de trésorerie associé, et des évaluations prospectives issues du processus ORSA. Ces dernières permettent de projeter le niveau de fonds propres Solvabilité 2 disponibles sur 5 ans, et ainsi de déterminer le plan de gestion du capital à moyen terme.

Annuellement, Suravenir Assurances présente la vision prospective de ses fonds propres économiques au Comité de gestion du capital et du bilan du groupe Crédit Mutuel Arkéa, en scénario central ainsi qu'en scénarios stressés. Cette présentation a pour objectifs :

- d'expliquer les liens entre la stratégie de Suravenir Assurances, les fonds propres dégagés et l'exigence en fonds propres,
- de proposer des mesures de remédiation métier activables par Suravenir Assurances en cas de non-respect des seuils de tolérance ou d'appétence aux risques : intensification de mesures techniques, évolution du dispositif de réassurance... Si aucune des pistes présentées n'est jugée satisfaisante ou suffisante, une modification de l'allocation du capital est envisageable en dernier ressort : distribution de dividendes en actions, évolution du montant des dividendes remontés, réallocation par le Groupe d'un montant de fonds propres disponibles vers la compagnie.

E.1.B. COMPOSITION ET ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de Suravenir Assurances, d'un montant total de 193,9 M€ en normes sociales au 31 décembre 2021, sont constitués du capital social, des primes d'émission, des réserves, du report à nouveau et du résultat net de l'exercice 2021. Les fonds propres sociaux au 31 décembre 2021 sont en hausse de 20,9 M€ par rapport au 31 décembre 2020, hausse correspondant au résultat de l'exercice 2021, net des dividendes portants sur le résultat 2020 et distribués au cours de l'année 2021.

Le montant des fonds propres Solvabilité 2 de Suravenir Assurances est égal à 219,3 M€ au 31 décembre 2021, dont 151,8 M€ de réserve de réconciliation. Ils sont intégralement constitués de fonds propres de niveau 1 (Tier 1). La totalité de ces fonds propres est éligible pour couvrir le capital de solvabilité requis. Les fonds propres Solvabilité 2 sont en hausse de 14,1 M€ par rapport au 31 décembre 2020. Ils tiennent compte d'une distribution en 2022 de dividendes en numéraire à hauteur de 60 % du résultat net.

La réserve de réconciliation est ainsi calculée :

en k€	31/12/2021	31/12/2020
Excédents des actifs sur les passifs S2	246 723	230 040
Capital social et primes d'émission	67 512	67 512
Dividendes à distribuer	- 27 421	- 24 792
Réserve de réconciliation	151 790	137 736

Le passage des fonds propres en normes sociales vers les fonds propres Solvabilité 2 est détaillé dans le tableau suivant :

en k€	31/12/2021	31/12/2020
Fonds propres normes sociales	193 883	172 999
Réévaluation des provisions techniques nettes	83 027	75 365
Plus/moins values sur placements financiers	12 754	23 446
Autres distorsions Social - S2	- 42 940	- 41 770
Dividendes à verser	- 27 421	- 24 792
Fonds propres Solvabilité 2	219 302	205 248

Les différences de valorisation entre le bilan social et le bilan prudentiel S2 sont détaillées dans la partie D.

E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

E.2.A. ÉVOLUTION DU SCR ET DU MCR

Le capital de solvabilité requis (SCR) de Suravenir Assurances au 31/12/2021 se présente comme suit :

en k€	31/12/2021	31/12/2020
SCR Marché	30 714	25 891
SCR Défaut	31 208	31 475
SCR Santé	26 734	27 276
SCR Souscription Non Vie	107 236	106 645
SCR Souscription Vie	100	109
Effet corrélation	- 53 036	- 51 004
Basic SCR	142 956	140 391
SCR Opérationnel	12 970	13 248
Ajustement pour Impôts	- 40 276	- 43 649
SCR	115 650	109 990
MCR	52 043	49 495

Les niveaux du SCR et du MCR (égal à 45 % du SCR) augmentent respectivement de 5,7 M€ et de 2,5 M€ sur l'exercice 2021.

La croissance du portefeuille d'actifs, en lien avec les nouveaux investissements réalisés, conjuguée à la remontée des taux, la baisse des notations moyennes des titres et la hausse des durations, expliquent la forte hausse du SCR marché en 2021 (+4,8 M€). En parallèle, la croissance du portefeuille de contrats explique la légère augmentation du SCR Souscription Non-vie.

Au niveau du SCR global, ces effets sont accentués par la baisse de l'ajustement pour impôts différés, qui s'explique par la baisse du taux d'imposition et des plus-values latentes à l'actif, conduisant à la hausse du SCR global constatée au 31/12/2021 (+5,7 M€).

Informations sur les données utilisées pour le calcul du MCR

Le montant du MCR (52,1 M€ au 31/12/2021) est égal au plafond du MCR, soit 45 % du SCR. En effet, ce plafond est inférieur au MCR linéaire calculé, en application des spécifications de la formule standard, à partir des primes émises nettes et des provisions techniques *best estimate* nettes.

E.2.B. ÉVOLUTION DU TAUX DE MARGE DE SOLVABILITÉ

Évolution du taux de marge de solvabilité (SCR et MCR) entre les exercices 2020 et 2021 :

	31/12/2021	31/12/2020	Var.
SCR (en k€)	115 650	109 990	5,1 %
Ratio de couverture du SCR	189,6 %	186,6 %	+ 3,0 pts
MCR (en k€)	52 043	49 495	5,1 %
Ratio de couverture du MCR	421,4 %	414,7 %	+ 6,7 pts
Fonds propres S2 (en k€)	219 285	205 248	6,8 %

Les ratios de couverture du SCR et du MCR sont stables sur l'année, en raison des hausses conjointes des fonds propres économiques et de l'exigence en fonds propres Solvabilité 2 (SCR).

Sur l'année 2021, les fonds propres sont en hausse de 14 M€, principalement en raison de la remontée de la part de résultat net annuel non distribuée en dividendes (+18 M€). Concernant les autres postes du bilan, on note une nette baisse des plus-values latentes à l'actif (-11 M€) et de la valeur des provisions cédées (-14 M€), en lien avec la remontée des taux, contrebalancées par une baisse équivalente des passifs (-22 M€).

Au niveau de l'exigence en fonds propres (SCR), la croissance du portefeuille d'actifs, en lien avec les nouveaux investissements réalisés, conjuguée à la remontée des taux, la baisse des notations moyennes des titres et la hausse des durations, expliquent la forte hausse du SCR marché en 2021 (+4,8 M€). En parallèle, la croissance du portefeuille de contrats explique la légère augmentation du SCR Souscription Non-vie.

Au niveau global, ces effets sont accentués par la baisse de l'ajustement pour impôts différés, qui s'explique par la baisse du taux d'imposition et des plus-values latentes à l'actif, conduisant à la hausse du SCR global constatée sur l'année 2021 (+5,7 M€).

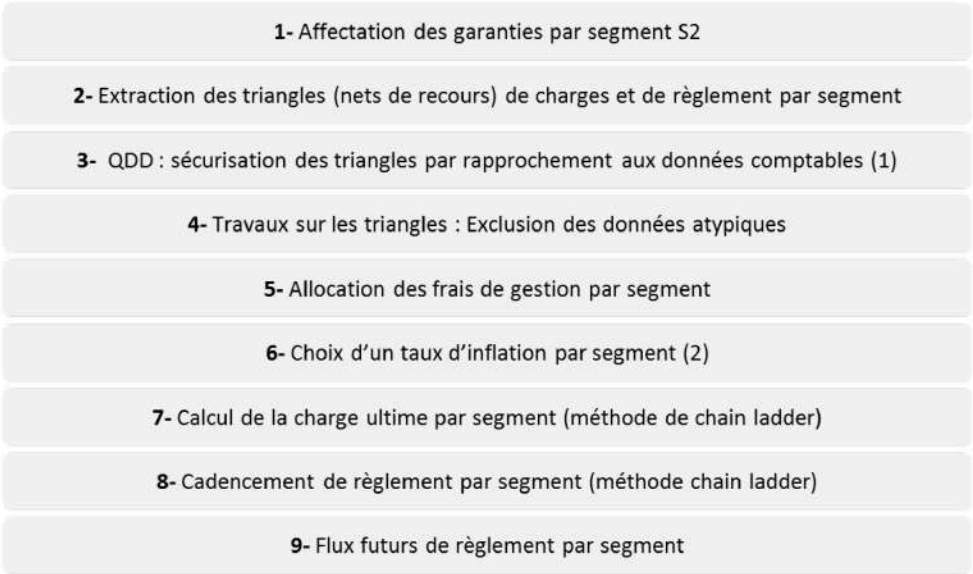
Les ratios de couverture (SCR et MCR) au 31/12/2021 restent supérieurs aux seuils réglementaires.

F. Annexes

- Annexe 1 – Schéma du processus de détermination des flux futurs
- Annexe 1 Bis – Tableau de correspondances Lob – Produits – Garanties
- Annexe 2 – QRT « Public disclosures »
 - S.02.01.02 Bilan
 - S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d’activité
 - S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT
 - S.17.01.02 Provisions techniques non vie
 - S.19.01.21 Sinistres en non vie
 - S.23.01.01 Fonds propres
 - S.25.01.01 Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)
 - S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) - Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non vie uniquement

F1. Annexe 1 – Schéma du processus de détermination des flux futurs

Le processus utilisé pour déterminer les flux futurs de décaissement de ces sinistres connus (hors cas lourds pour lesquels un traitement individualisé est utilisé) peut se schématiser comme suit :



(1) Rapprochement sur provisions comptables (charges – règlements de dernières diagonales))au global et par segment
(2) l'inflation s'applique aux règlements passés pour les positionner en euros constants d'aujourd'hui, et aux règlements futurs pour la détermination de la charge ultime

F2. Annexe 1 Bis - Tableau de correspondances Lob – Produits – Garanties

			Lob S2									
Famille de produits	Produits	Garanties	RC Auto	Dommage Auto	Transport	RC Générale	Incendie DAB	Protection Juridique	Santé NSLT	Santé SLT	Perte de revenus	Divers
Auto & assimilés	Auto	RC										
		Autres										
	Cyclo	RC										
		Autres										
	Véhicule de collection	RC										
		Autres										
	Moto	RC										
		Autres										
	Voiturettes	RC										
		Autres										
	Tracteur	RC										
		Autres										
	Camion	RC										
		Autres										
	Véhicules divers	RC										
		Autres										
Auto professionnel	RC											
	Autres											
Camping car	RC											
	Autres											
MRH & assimilés	MRH	RCG										
		Autres										
	Caravane	RCG										
		Autres										
	PNO	RCG										
		Autres										
	Mobil Home	RCG										
Autres												
Assurcarte	Pool Corse											
	Leasecom (Dom Biens Prof)											
Assurcarte	Assurcarte											
	Assurcarte professionnel											
Mastercard												
Ass. Perte d'emploi												
Protection Juridique												
Garanties Accidents de la Vie (GAV)												
Santé	Santé											
	Santé Collective											
	Santé TNS											
Dépendance												
Autres Produits	Produit scolaire											
	Produit Chasse											
	Produit RC Générale											
	Produit RC Associations											
	Perte sur revente immobilière											
	Sereniroute											
	Navigation de plaisance											
	Produit Valeur d'achat											
Marchandises transportées												

F3. Annexe 2 – QRT « Public Disclosures » (en milliers d’euros)

F3.a S.02.01.02 Bilan

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	30 329
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	13 242
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et ti	R0070	525 352
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	0
Actions	R0100	2
Actions - cotées	R0110	0
Actions - non cotées	R0120	2
Obligations	R0130	507 125
Obligations d'État	R0140	156 777
Obligations d'entreprise	R0150	350 349
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	13 448
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	4 777
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	329
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	329
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	86 003
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	58 908
Non-vie hors santé	R0290	57 798
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 110
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	27 095
Santé similaire à la vie	R0320	21 345
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	5 750
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	187 907
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	0
Autres créances (hors assurance)	R0380	1 189
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	18 646
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	862 997

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	440 480
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	387 169
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	375 692
Marge de risque	R0550	11 477
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	53 311
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	51 932
Marge de risque	R0590	1 379
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	42 803
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	34 526
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	23 744
Marge de risque	R0640	10 782
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	8 276
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	7 721
Marge de risque	R0680	556
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	1 196
Provisions pour retraite	R0760	883
Dépôts des réassureurs	R0770	23 275
Passifs d'impôts différés	R0780	37 561
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	69 548
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	529
Autres dettes (hors assurance)	R0840	0
Passifs subordonnés	R0850	0
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	616 274
Excédent d'actif sur passif	R1000	246 723

F3.b S.05.01.02 Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité

Ligne d'activité pour engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)													Ligne d'activité pour réassurance non proportionnelle acceptée				Total
Assurance des biens matériels	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance colport et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses		Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Blanc	
C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120		C0130	C0140	C0150	C0160	C0095
Primes émises																	
Brut - assurance directe	R0110	60 195	28 298	0	64 085	133 517	898	93 465	16 308	0	5 738	0	28 287				430 791
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130																
Part des réassureurs	R0140	0	202	0	6 757	586	34	10 807	610	0	0	0	407				19 404
Net	R0200	60 195	28 096	0	57 328	132 931	864	82 658	15 698	0	5 738	0	27 879				411 387
Primes acquises																	
Brut - assurance directe	R0210	59 336	27 702	0	62 523	131 881	893	92 156	16 161	0	5 671	0	28 032				424 356
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230																
Part des réassureurs	R0240	0	202	0	6 757	586	34	10 807	610	0	0	0	407				19 404
Net	R0300	59 336	27 500	0	55 766	131 295	859	81 349	15 552	0	5 671	0	27 625				404 952
Charge des sinistres																	
Brut - assurance directe	R0310	43 624	5 504	0	45 611	74 795	247	58 864	11 016	0	1 965	0	2 200				243 628
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330																
Part des réassureurs	R0340	0	-447	0	7 508	22	0	730	202	0	0	0	72				8 096
Net	R0400	43 624	5 951	0	38 103	74 773	247	58 125	10 815	0	1 965	0	2 127				235 732
Variation des autres provisions techniques																	
Brut - assurance directe	R0410	0	0	0	-4 013	0	0	-941	0	0	0	0	-76				-5 031
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420																
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430																
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-39				-39
Net	R0500	0	0	0	-4 013	0	0	-941	0	0	0	0	-38				-4 962
Dépenses engagées	R0550	14 107	9 295		15 578	38 405	173	25 464	4 706		1 575		18 953				128 256
Autres dépenses	R1200																696
Total des dépenses	R1300																128 952

Ligne d'activité pour engagements d'assurance vie							Engagements de réassurance vie		Total
Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance invalidité et en cas de décès	Autres assurances vie	Rentes de capital des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes de capital des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé		Réassurance maladie	Réassurance vie	
C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260		C0270	C0280	C0290
Primes émises									
Brut	R0410	2 772				0	0		2 772
Part des réassureurs	R0420	2 001				0	0		2 001
Net	R0500	771				0	0		771
Primes acquises									
Brut	R0510	2 794				0	0		2 794
Part des réassureurs	R0520	2 001				0	0		2 001
Net	R0600	793				0	0		793
Charge des sinistres									
Brut	R0610	0				1 517	5 377		6 893
Part des réassureurs	R0620	0				1 274	4 048		5 322
Net	R0700	0				243	1 329		1 572
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R0710	887				0	0		887
Part des réassureurs	R0720	798				0	0		798
Net	R0800	89				0	0		89
Dépenses engagées	R0900	421				0	0		421
Autres dépenses	R0950								0
Total des dépenses	R1000								421

F3.c S.12.01.02 Provisions techniques vie et santé SLT

		Assurance avec participation aux bénéfices		Assurance indexée et en unités de compte		Autres assurances vie				MONTANTS RECOUVRÉS : contrats d'assurance invalidité et liés aux engagements d'assurance santé	Rassurances acceptées	Total (dé hors santé, y compris UC)	Assurance santé (assurance directe)		Rentes découlant des contrats d'assurance invalidité et liés aux engagements d'assurance santé	Rassurances santé (rassurances acceptées)	Total (partie attribuable à la vie)
		CB020	CB030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties	CB060	Contrats sans options ni garanties		Contrats avec options ni garanties								
				CB070	CB080		CB090	CB100	CB110				CB160				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titration et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																	
Meilleure estimation																	
Meilleure estimation brute	R0030	0	0	0	0	0	0	7 721	0	7 721	18 917	0	4 827	0	23 744		
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titration et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0	0	0	0	0	0	5 750	0	5 750	17 005	0	4 339	0	21 345		
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titration et de la réassurance finale	R0090	0	0	0	0	0	0	1 971	0	1 971	1 912	0	488	0	2 400		
Marge de risque	R0100	0	0	0	0	0	0	556	0	556	8 590	0	2 152	0	10 782		
Montant de la déduction transmise sur les provisions techniques																	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total	R0140	0	0	0	0	0	0	8 276	0	8 276	27 507	0	7 019	0	34 526		

F3.d S.17.01.02 Provisions techniques non vie

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée										Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée				Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titration et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0060	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque																				
Meilleure estimation																				
Provisions pour primes																				
Brut - total	R0060	16 112	1 315	0	28 658	31 085	142	29 137	4 704	0	1 217	0	-1 440	0	0	0	0	0	110 929	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titration et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	0	-130	0	-3 584	-203	0	-6 824	-940	0	0	0	-124	0	0	0	0	0	-11 806	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	16 112	1 445	0	32 242	31 289	142	35 961	5 644	0	1 217	0	-1 315	0	0	0	0	0	122 735	
Provisions pour sinistres																				
Brut - total	R0160	9 141	25 364	0	157 149	23 031	99	64 365	32 450	0	3 873	0	1 223	0	0	0	0	0	316 695	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titration et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	0	1 241	0	50 221	3	0	19 101	0	0	0	0	148	0	0	0	0	0	70 714	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	9 141	24 124	0	106 928	23 028	99	45 263	32 450	0	3 873	0	1 075	0	0	0	0	0	245 981	
Total meilleure estimation - brut	R0260	25 252	26 679	0	185 807	54 116	241	93 501	37 154	0	5 089	0	-217	0	0	0	0	0	427 624	
Total meilleure estimation - net	R0270	25 252	25 569	0	139 170	54 316	241	81 224	36 093	0	5 089	0	-240	0	0	0	0	0	368 716	
Marge de risque	R0280	589	790	0	7 317	1 060	6	1 656	1 186	0	100	0	152	0	0	0	0	0	12 656	
Montant de la déduction transmise sur les provisions techniques																				
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total																				
Provisions techniques - Total	R0330	25 841	27 470	0	193 124	55 176	247	95 158	38 340	0	5 189	0	-65	0	0	0	0	0	440 480	
Montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titration et de la réassurance finale, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	0	1 110	0	46 637	-201	0	12 277	-940	0	0	0	24	0	0	0	0	0	58 908	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance des véhicules de titration et de la réassurance finale	R0340	25 841	26 359	0	146 487	55 376	247	82 881	39 280	0	5 189	0	-89	0	0	0	0	0	381 571	

F3.e S.19.01.21 Sinistres en non vie

Année d'accident / année de souscription 2020 1

Sinistres payés bruts (non cumulés)

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
Précédentes	R0100	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
N-9	R0160	112 113	34 455	5 149	3 126	1 747	2 689	701	1 147	2 318	1 119	1 780
N-8	R0170	125 120	39 669	6 491	3 878	1 507	2 416	118	1 070	1 450		
N-7	R0180	121 290	36 991	8 658	5 001	3 713	2 919	3 477	5 720			
N-6	R0190	112 929	34 538	7 016	3 813	1 920	2 420	966				
N-5	R0200	112 680	40 895	9 086	4 978	5 470	3 365					
N-4	R0210	120 257	43 733	11 558	3 780	5 597						
N-3	R0220	133 440	55 840	10 281	6 136							
N-2	R0230	134 985	60 140	10 066								
N-1	R0240	131 593	49 747									
N	R0250	152 462										

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées

Année	Année de développement											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +	
Précédentes	R0100	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
N-9	R0160	0	0	0	18.613	14.626	15.325	7.101	6.681	4.109	3.117	25.020
N-8	R0170	0	0	20.125	23.129	15.042	8.859	5.754	8.937	7.688		
N-7	R0180	0	39.521	44.438	55.925	42.537	37.112	40.195	33.015			
N-6	R0190	61.885	33.315	29.628	19.244	15.891	11.336	5.832				
N-5	R0200	61.519	30.190	24.901	22.500	12.852	13.025					
N-4	R0210	69.264	31.495	25.106	23.446	16.546						
N-3	R0220	83.291	31.407	26.655	18.292							
N-2	R0230	108.355	56.976	47.125								
N-1	R0240	95.395	47.275									
N	R0250	50.173										

Total

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)
	C0110	C0119	
R0100	1 780	634 689	
R0160	1 119	164 563	
R0170	1 450	181 726	
R0180	5 720	187 636	
R0190	966	163 602	
R0200	3 365	176 474	
R0210	5 597	184 934	
R0220	6 136	205 697	
R0230	10 066	205 190	
R0240	49 747	181 340	
R0250	152 462	152 462	
Total	238 409	2 438 515	

Total

	Fin d'année (monnaies actualisées)	
	C0300	C0309
R0100	22 890	
R0160	3 131	
R0170	7 719	
R0180	27 681	
R0190	5 858	
R0200	13 087	
R0210	18 632	
R0220	18 395	
R0230	43 555	
R0240	42 075	
R0250	90 515	
Total	291 540	

F3.f S.23.01.01 Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	45 324	45 324	0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	22 188	22 188	0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	0	0	0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0	0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0		
Actions de préférence	R0090	0		0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0
Réserve de réconciliation	R0130	151 790	151 790		
Passifs subordonnés	R0140	0	0	0	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0			0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0			
Dédutions					
Dédutions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	219 302	219 302	0	0
Fonds propres auxiliaires					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0		0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0		0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0		0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0		0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0		0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0		0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0		0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0		0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0		0	0
Fonds propres éligibles et disponibles					
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	219 302	219 302	0	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	219 302	219 302	0	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	219 302	219 302	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	219 302	219 302	0	
Capital de solvabilité requis	R0580	115 650			
Minimum de capital requis	R0600	52 043			
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,90			
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	4,21			

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	246 723
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	27 421
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	67 512
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	151 790
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	5 942
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	5 942

F3.g S.25.01.01 Capital de solvabilité requis (pour les entreprises qui utilisent la formule standard)

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	30 714		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	31 208		
Risque de souscription en vie	R0030	100	0	
Risque de souscription en santé	R0040	26 734	0	
Risque de souscription en non-vie	R0050	107 236	0	
Diversification	R0060	-53 036		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	142 956		
Calcul du capital de solvabilité requis		C0100		
Risque opérationnel	R0130	12 970		
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0		
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-40 276		
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0		
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	115 650		
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0		
Capital de solvabilité requis	R0220	115 650		
Autres informations sur le SCR				
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0		
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0		
Effets de diversification due à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0		
Approche concernant le taux d'imposition		C0109		
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2		
Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés		C0130		
LAC DT	R0640	-40 276		
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	-40 276		
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	0		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0		
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0		
LAC DT maximale	R0690	36 925		

F.3.h S.28.01.01 Minimum de capital requis (MCR) - Activité d’assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d’assurance ou de réassurance non vie uniquement

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010	
Résultat MCRNL	R0010	65 037	
			Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)
			Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	25 252	59 951
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	25 569	28 034
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	139 170	57 856
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	54 316	132 460
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	241	892
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	81 224	81 377
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	38 093	14 721
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	5 089	5 727
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	27 302
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040	
Résultat MCRL	R0200		92
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	4 370	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		0

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	65 129
Capital de solvabilité requis	R0310	115 650
Plafond du MCR	R0320	52 043
Plancher du MCR	R0330	28 913
MCR combiné	R0340	52 043
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 700
Minimum de capital requis	R0400	52 043



**SURAVENIR
ASSURANCES**

2, Rue Vasco de Gama
44800 Saint-Herblain
Tél.: 02 28 09 86 00

